

**aFCM**

Association Française  
de Cautionnement Mutuel

**aFCM**

2020  
BULLETIN

## PAGES

<b>Assemblée Générale du 15 juin 2020</b>	<b>4</b>
– Préambule de la Présidente	6
– Hommage aux collègues disparus	7
– Rapport moral	8
– Rapport financier	12
– Situation du portefeuille	14
– Situation du secteur immobilier	16
– Rapport du Commissaire aux Comptes	21
– Vote des résolutions	22
– Examen du projet de budget pour l'exercice 2020	23
– Modifications statutaires	25
<b>Fondation de l'Avenir - Projet soutenu par l'A.F.C.M. de M. le Médecin Chirurgien Vincent LUBRANO</b>	<b>34</b>
<b>Intervention de Mme Marion LORNE</b>	<b>36</b>
<b>Discours de clôture de Mme Guylaine ASSOULINE</b>	<b>38</b>
<b>Remboursement des fonds de réserve en 2019</b>	<b>43</b>
<b>Débets versés</b>	<b>43</b>
<b>Situation des adhérents cotisants</b>	<b>44</b>
<b>Les comptes</b>	<b>46</b>
– Annexes des comptes annuels	50
– Portefeuille	64
<b>Projet de budget pour 2020</b>	<b>68</b>
<b>Actions sociales de l'Association</b>	<b>72</b>

15 juin 2020

**MEMBRES  
PRÉSENTS**

M. ARIBAUD Jacques-Albert  
Mme ASSOULINE Guylaine  
Mme AYGALENG Sylvie

Groupe 2  
Groupe 4  
Groupe 2

Mme BALA Ghislaine  
M. BOUILLAGUET Vincent  
M. BOYER Lionel  
Mme BRITSCHU Christine

Groupe 5  
Groupe 1  
Groupe 1  
Groupe 3

M. CASADO Gérard  
Mme CASTIGLIONE Joëlle  
M. CONTADINI Frank

Groupe 3  
Groupe 6  
Groupe 3

M. D'ANGELO Patrick  
M. DASNIERES-DE-VEIGY  
M. DECANter Pascal  
M. DESCHAMPS Bruno  
Mme DICK Monique  
M. DUFRESNE Nicolas  
M. DUPUIT Marc

Groupe 1  
Groupe 2  
Groupe 1  
Groupe 2  
Groupe 1  
Groupe 2  
Groupe 5

M. FETE Michel  
M. FRADET Marc  
M. FRÉCON Pierre-Louis  
M. FUENTES Alfred

Groupe 2  
Groupe 1  
Groupe 1  
Groupe 5

M. GAMBLIN Pierre

Groupe 1

M. HOUTEER Bernard

Groupe 4

M. JERRETIE Philippe  
M. JULIAN Bernard

Groupe 1  
Groupe 1

M. KRIL Patrick

Groupe 1

M. LACOSTE Jérôme  
M. LAFFITTE Vincent  
M. LE BOUTER Jean-Yves  
M. LE BRUN Yannick  
M. LELONG Vincent

Groupe 3  
Groupe 3  
Groupe 5  
Groupe 3  
Groupe 1

M. MASSÉ Jean  
M. MAUPAS Didier

Groupe 1  
Groupe 4

M. PAS Jean-François  
M. PEYROLLE Stéphan  
M. PUGNIÈRE Jean-Michel

Groupe 1  
Groupe 2  
Groupe 1

9<sup>e</sup> Circonscription  
Comité de Direction  
12<sup>e</sup> Circonscription

Comité de Direction  
Comité de Direction  
Commission de Contrôle  
7<sup>e</sup> Circonscription

Comité de Direction  
Comité de Direction  
9<sup>e</sup> Circonscription

Comité de Direction  
Comité de Direction  
12<sup>e</sup> Circonscription  
4<sup>e</sup> Circonscription  
8<sup>e</sup> Circonscription  
5<sup>e</sup> Circonscription  
4<sup>e</sup> Circonscription

11<sup>e</sup> Circonscription  
Comité de Direction  
Comité de Direction  
Comité de Direction

3<sup>e</sup> Circonscription

1<sup>re</sup> Circonscription

4<sup>e</sup> Circonscription  
11<sup>e</sup> Circonscription

1<sup>re</sup> Circonscription

5<sup>e</sup> Circonscription  
12<sup>e</sup> Circonscription  
1<sup>re</sup> Circonscription  
Comité de Direction  
11<sup>e</sup> Circonscription

4<sup>e</sup> Circonscription  
Comité de Direction

Comité de Direction  
Comité de Direction  
Comité de Direction

**Mme RIPOLL Agnès**  
**M. RIQUER Philippe**  
**M. ROBERT Guy**  
**M. ROSE-HANO Laurent**  
**M. ROTHÉ Pascal**  
**Mme ROUCAUTE Sonia**

**M. SCHMITT François**

**M. THIBAUT Gwendal**  
**M. THIRON Laurent**

**M. VERNEGEOL Olivier**  
**Mme VERNEY Christine**  
**M. VITTÉ Marc-Antoine**

**M. WASSONG Dominique**

Groupe 2  
Groupe 4  
Groupe 4  
Groupe 1  
Groupe 4  
Groupe 1

Groupe 3

Groupe 2  
Groupe 1

Groupe 1  
Groupe 1  
Groupe 5

Groupe 1

*Commission de Contrôle*  
*4<sup>e</sup> Circonscription*  
*3<sup>e</sup> Circonscription*  
*Comité de Direction*  
*Commission de Contrôle*  
*Comité de Direction*

*Commission de Contrôle*

*8<sup>e</sup> Circonscription*  
*3<sup>e</sup> Circonscription*

*10<sup>e</sup> Circonscription*  
*9<sup>e</sup> Circonscription*  
*2<sup>e</sup> Circonscription*

*7<sup>e</sup> Circonscription*

# Préambule de la Présidente

Mesdames, Messieurs les Délégués, chers Amis,

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire et statutaire 2020 de l'Association Française de Cautionnement Mutuel.

Au nom de tous les membres du Bureau et du Comité de Direction, je vous souhaite la bienvenue par vidéo au Siège de l'Association. Nous avons dû renoncer au pavillon Dauphine, lieu traditionnel de nos Assemblées Générales, en raison de la crise sanitaire.

Notre tutelle, la Direction Générale des Finances Publiques, est représentée cette année par Mme Marion LORNE qui, dans le cadre de ses fonctions à la D.G., coiffe la mission Responsabilité Personnelle et Pécuniaire des Comptables Publics.

L'ordre du jour de notre Assemblée Générale est le suivant :

Christian DASNIÈRES-DE-VEIGY, notre secrétaire, fera l'appel par visio-vote des délégués afin de vérifier que le quorum est bien atteint. Je rendrai ensuite un hommage aux collègues disparus depuis notre dernière Assemblée Générale. Puis je présenterai le rapport moral, Sonia ROUCAUTE, la Trésorière, vous exposera ensuite le Rapport Financier. Ces exposés seront complétés par l'intervention de Patrick D'ANGELO, Vice-Président, sur l'immobilier. Nous aurons ensuite la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes par Stéphane MARIE et nous pourrons passer aux votes classiques des résolutions.



M. Christian DASNIÈRES-DE-VEIGY

Sonia ROUCAUTE vous soumettra le budget 2020 de l'A.F.C.M..

Je donnerai enfin la parole à Marion LORNE pour la clôture de cette matinée de travaux.

*La Présidente propose à M. Christian DASNIÈRES-DE-VEIGY, secrétaire de l'A.F.C.M., de procéder à l'appel des délégués.*

*Ce dernier signale que le calcul du quorum est en cours de validation.*

*La Présidente en vient aux moments douloureux et à l'hommage aux collègues disparus depuis la dernière Assemblée Générale.*



Mme Guylaine ASSOULINE

# Hommage aux collègues disparus

Je voudrais, à présent, rendre hommage aux collègues disparus depuis notre dernière Assemblée Générale.



Je voudrais d'abord vous rappeler, la mémoire d'**Andrée PINIGRY**, décédée le 28 août 2019, dans sa 66<sup>e</sup> année.

Directrice financière à la Ville de Corneilles-en-Parisis, elle avait rejoint le Comité de Direction en 2012 pour représenter les régisseurs ; elle fut dans cette instance un efficace porte-parole de cet important groupe d'adhérents. La maladie l'a malheureusement emportée à l'aube de la retraite.



Je rappelle également à votre souvenir le décès de **Jean DELFORGE**, survenu le 21 novembre 2019, à l'âge de 94 ans.

Cet ancien Receveur Principal des Douanes à Paris s'était retiré depuis sa retraite en 1985 à Saint-Malo, ville où il avait exercé précédemment, et qui l'avait définitivement adopté, lui, le nordiste.

A l'A.F.C.M., il avait successivement exercé comme Commissaire aux Comptes de 1982 à 1985, puis comme membre du Comité de Direction jusqu'en 1991, où sa mesure et sa convivialité furent particulièrement appréciées.



Enfin, **André LEGRAND** vient de nous quitter le 17 mai dernier, à l'âge de 88 ans.

Fidèle parmi les fidèles, il assistait l'an dernier à sa 53<sup>e</sup> Assemblée Générale.

Agent Comptable de la C.P.A.M. de Lens, il rejoint l'A.F.C.M. en 1967 comme Délégué Suppléant puis, en 1970, comme Titulaire. Il est réélu sans discontinuer jusqu'en 1979, année où il devient Commissaire aux Comptes avant de rejoindre l'année suivante le Comité de Direction puis le Bureau en 1997 pour y remplir la fonction de Contrôleur jusqu'en 2000.

Doté de cette bonne humeur si caractéristique des gens du nord, c'était aussi un passionné de vélo, loisir qu'il aura pratiqué jusqu'à ce que la maladie ne vienne en peu de temps l'emporter.

*La Présidente propose d'observer une minute de silence à leur mémoire.*

*Elle remercie les membres présents et expose le rapport moral.*



Je vais vous présenter le rapport moral de notre Association pour l'exercice 2019.

## **Vie de l'Association**

Nous respectons les statuts de l'Association en tenant toujours 12 Bureaux dans l'année et 4 Comités de Direction.

Comme les années précédentes, nous avons également tenu un bureau commun avec l'A.M.F. au mois de septembre.

Nous faisons au cours de cette réunion annuelle l'analyse des évolutions notamment jurisprudentielles, nous examinons les cas les plus compliqués ou les plus sensibles et nous arrêtons les actions à mener tant vis-à-vis de la DGFIP que de la Cour des Comptes.

Les relations que nous entretenons avec les associations de comptables ou professionnelles restent très proches et conviviales. L'A.C.P., l'ADAFIP, les différentes associations d'Agents Comptables tiennent régulièrement des réunions statutaires ou non au siège de l'A.F.C.M. et nous rencontrons fréquemment les dirigeants.

Ensemble nous avons rencontré en novembre 2019, la nouvelle Procureure Générale de la Cour des Comptes Mme HIRSCH DE KERSAUSON. Nous avons également rencontré Mme PAPPALARDO, Rapporteur Général à la Cour, à qui il a été confié une mission sur l'avenir du régime de responsabilité des Gestionnaires Publics, Comptables et Ordonnateurs par le Premier Ministre, mais nous n'avons pas eu connaissance de son rapport.

Nous avons été reçus avec l'A.M.F. par le Premier Président de la Cour des Comptes début décembre 2019, force est de constater que nos discussions ne sont jamais vraiment conclusives. En décembre, le Premier Président, parti depuis, indiquait toutefois que la Cour et les Chambres devraient être attentives au fait que les débet prononcés ne débouchent pas sur un enrichissement sans cause des entités concernées.

Par ailleurs, nous avons rencontré en juillet 2019 avec l'A.M.F. le nouveau directeur des Finances Publiques qui, une semaine après son arrivée, était venu à notre A.G. 2019.

Nous avons exprimé le dévoiement de la réforme de 2011, par une construction jurisprudentielle « tout

préjudice » qui conduit à une instrumentalisation croissante de la qualification donnée aux manquements par les collectivités locales et les établissements publics.

Début décembre 2019, j'ai rencontré le nouveau chef de service des collectivités locales, Guillaume ROBERT. Nous avons eu notamment un échange sur la responsabilité personnelle et pécuniaire du Comptable, j'ai vraiment insisté sur le ciment génétique qu'elle représente pour notre communauté professionnelle.

En fin d'année j'ai été informée qu'une mission dirigée par M. Jean BASSÈRES, ancien directeur de la Comptabilité Publique, avait été constituée pour réfléchir à l'avenir de la R.P.P. J'ai rencontré le 14 janvier 2020 M. BASSÈRES et son équipe au Siège de l'A.F.C.M..

Comme chaque année, je tiens à mettre en exergue le travail de très grande qualité fourni par le personnel de l'A.F.C.M. qui assure avec compétence et efficacité la marche quotidienne de notre institution sous la direction toujours ferme et bienveillante de l'équipe de Direction Hervé LE FLANCHEC et Luc COLAS.

37 Agents travaillent à l'A.F.C.M., 20 au siège et 17 à l'immobilier.

### ***L'A.F.C.M. en quelques chiffres :***

- 56.163 adhérents ;
- 1,106 milliards d'euros de cautionnements garantis à l'État ;
- 1,786 millions d'euros de cotisations ;
- 250.797 euros de ristournes sur cotisations à nos adhérents ;
- 94.985 euros de débet versés à la Direction des Créances Spéciales du Trésor ;
- 767.998 euros de débet restant à recouvrer au 31/12/2019 ;
- 121.977 courriers reçus ou envoyés (- 24,8 %) ;
- 166.129 courriels reçus ou envoyés (+ 51,4 %) ;
- 5,761 millions d'euros représentent le fonds de réserve de nos adhérents.

Lors de la dernière A.G., je souhaitais que l'A.F.C.M. s'engage résolument vers une dématérialisation complète de son activité. Ainsi en 2019, trois chantiers majeurs ont été lancés et en grande partie

réalisés. Il s'agissait de dématérialiser les courriers envoyés à nos adhérents, dématérialiser les courriers entrants pour s'approcher d'un objectif zéro papier dans l'Association et enfin de veiller au respect de la réglementation en appliquant les dispositions prévues dans les plans établis en 2017 et 2018 concernant le R.G.P.D. et le P.C.A. (Plan de Continuité d'Activité).

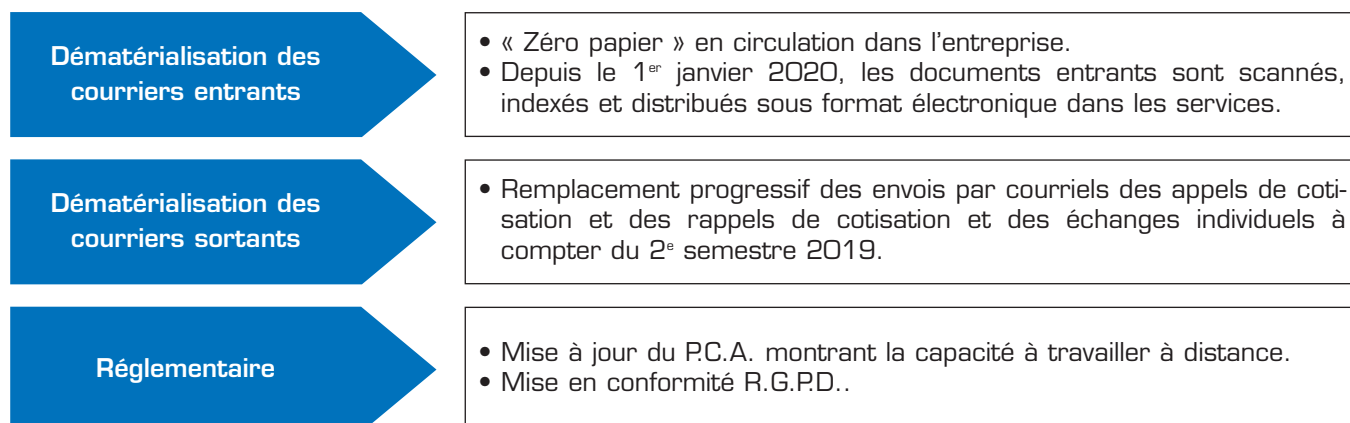
Épaulé par notre consultant M. MOUTARD (GFI), nous avons dématérialisé les courriers aux adhérents tant pour les appels et rappels de cotisations et que pour les autres courriers liés à la modification de la situation des Comptables. Les deux tiers des adhérents dont nous possédons l'adresse courriel reçoivent maintenant toutes les correspondances de l'A.F.C.M. de façon dématérialisée et cela depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

La baisse du nombre de courriers envoyés et l'augmentation du nombre de courriels envoyés et reçus est la conséquence de ce dispositif.

De même, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le courrier n'est plus distribué dans les services mais scanné et automatiquement adressé aux Gestionnaires dans les applications informatiques dédiées.

Pour accompagner cet important changement pour les équipes de l'A.F.C.M., plusieurs réunions d'accompagnement au changement ont été organisées, dont un séminaire en fin d'année, en présence de membres du Bureau, qui a permis de récolter l'avis des utilisateurs et de compléter nos projets pour l'année 2020.

## Bilan des chantiers 2019



Un séminaire en fin d'année pour récolter l'avis des utilisateurs et compléter nos projets pour l'année 2020

Le Comité de Direction a été informé régulièrement de l'avancée des projets et des indicateurs ont été fournis. Le budget informatique d'un montant de 609 K€ en 2019 est aligné avec les ratios du marché calculé en fonction du chiffre d'affaires (Ratio A.F.C.M. : 9,5 % : ratio marché entre 5 et 15 %).

Il convient maintenant de poursuivre la dématérialisation de notre activité notamment vis-à-vis de l'administration et de nos locataires. Ce sont les projets principaux développés dans 16 chantiers, petits ou plus importants, validés par le bureau et le Comité de Direction et accompagnés par Jean MOUTARD (GFI) que je souhaite remercier pour son accompagnement.

Je rappelle enfin que ces différents projets ont permis une amélioration substantielle de notre site internet, ce qui permet à nos adhérents de faire toutes les démarches relatives au cautionnement en ligne.

Activités du site internet de l'A.F.C.M		
	2019	2018
	Moyenne	Moyenne
Adhésions	68 %	60 %
Modifications	80 %	28 %
Cessations	45 %	39 %
Règlements	67 %	52 %
<b>Connexions</b>	<b>10.567</b>	<b>7.194</b>

Comme vous pouvez le constater dans le tableau qui vous est projeté, nous progressons dans toutes les lignes : les adhésions se font désormais à 68 % via notre site, les modifications à 80 %, les cessations à

45 % et les paiements en ligne à 67 %. Enfin les connexions à notre site sont en augmentation de 47 %.

Entre 2015 et 2019, nous sommes passés de 43.000 connexions annuelles à **126.804** soit une progression de 193 % !

Le contrôle interne dont la supervision est désormais réalisée par Laurent ROSE-HANO le Trésorier Adjoint, est assuré par la Direction sur la base d'un plan annuel de contrôle interne discuté, analysé et arrêté par le Bureau et le Comité de Direction. Ce contrôle interne mis en place, il y a maintenant quelques années, est sur son rythme de croisière et ne fait pas apparaître, jusqu'à ce jour, de dysfonctionnement majeur.

La commission de contrôle interne dirigée par Pascal ROTHÉ n'a pu se réunir en début d'année en raison de la crise sanitaire mais la rencontre a été décalée en fin d'année. Nous tiendrons compte bien entendu de ses remarques.

Cependant, il a été constaté que cette commission ne trouvait plus sa place depuis l'intervention, deux fois par an, de Commissaires aux Comptes Professionnels. C'est pourquoi je proposerai, lors du vote des modifications statutaires, la suppression de cette commission à compter de l'élection des délégués et des nouvelles instances de direction de l'A.F.C.M. qui interviendra lors de l'A.G. de mai 2021. Sa dernière intervention concernera donc les comptes 2020.

## Gestion des Adhérents

Au 31 décembre, 56.163 Comptables et Régisseurs étaient adhérents, soit une baisse de 2,08 %. Le groupe 1, soit celui des Comptables de la DGFIP, mais aussi le groupe 3, celui des Régisseurs des collectivités locales, sont concernés par cette diminution modérée. Les autres groupes sont stables.

Le cautionnement moyen de 19.709 euros en 2019 est en légère progression (+0,8%) conséquence des relèvements de cautionnement des Agents Comptables. Comme toujours, de fortes disparités sont constatées entre les groupes. Ainsi le cautionnement moyen des numéros 1 de la DGFIP est de 502.075 euros alors que le cautionnement moyen des Régisseurs (groupe 3) est de 1.991 euros.

Comme vous le savez, nous avons décidé depuis déjà longtemps de faire bénéficier nos adhérents d'une ristourne sur leur cotisation de 20 % et même de 25 % pour les adhérents de 5 ans et plus. Le montant de cette ristourne est de 250.797 euros en 2019. Nos résultats nous le permettant, je vous proposerai tout à l'heure de prolonger les mesures de cette ristourne.

Le total des cautionnements garantis à l'Etat, 1,106 milliards d'euros, est en baisse de 1,3 %, ce qui est logique puisque le nombre d'adhérents est en baisse.

Comme l'année dernière, le montant des cotisations encaissées (1,786 millions d'euros) est en hausse de 2,5 % suite à la décision de l'Assemblée Générale de 2018 de porter le minimum de la cotisation à 15 € mais aussi en raison du relèvement des cautionnements des Comptables et Agents Comptables DGFIP.

La Direction des Créances Spéciales du Trésor a appelé 16 débits, contre 17 en 2018 pour un total de 94.985 euros contre 49.179 euros en 2018. Cette année se caractérise donc par une augmentation du montant des débits versés.

Nous avons recouvré cette année 48.910 euros en capital et 827 euros en intérêts et admis en non-valeurs un peu plus de 135.592 euros en capital et intérêts.

Du fait de ces bons recouvrements, le solde restant à recouvrer au 31/12/2019, soit 767,998 euros, est sensiblement inférieur à celui de 2019 (-7,8 %).

## Gestion de l'immobilier

Patrick D'ANGELO, notre Vice-Président chargé de l'immobilier, détaillera cette importante activité pour l'A.F.C.M., puisque vous le savez, nous continuons à gérer directement notre patrimoine.

Nous gérons 413 logements qui se situent au siège, rue de la Lune à Paris, à Montmorency, à Soisy-sous-Montmorency et à Courbevoie. Le total des loyers encaissés est de 2.919.430 euros en 2019 en hausse de 2,4 % et il représente 63 % de nos recettes d'exploitation.

Nous continuons par ailleurs à pratiquer des loyers très en dessous du prix du marché, sociaux à Soisy-sous-Montmorency, tout en entretenant de manière optimale l'ensemble de nos immeubles.

Les résultats de l'immobilier présentent un excédent de 395.989 euros pour 2019 en baisse de 39 % par rapport à 2018 car nous avons constitué des provisions plus importantes. Les autres différences selon les sites s'expliquent pour la rue de la Lune et Courbevoie par les remboursements d'emprunts que nous avons contractés pour leur acquisition.

Les provisions disponibles augmentent passant de 220.000 euros en 2018 à 570.000 euros au 31 décembre 2019. Les résultats nous permettent de préparer les prochains travaux programmés sur nos différents sites, notamment l'important projet de ravalement et d'isolation des onze bâtiments de Montmorency dont le coût estimé est de 2 millions d'euros. Pour cette opération, nous aurons recours à l'emprunt et nous avons obtenu un prêt de 1,2 million d'euros auprès de la Caisse d'Épargne à un taux très bas (0,68 % TEG).

La maison de retraite de Franconville continue de générer des excédents confortables. Les bénéficiaires en 2019 au titre de 2018 pour l'A.F.C.M. sont de

221.880 euros dont 150.000 euros encaissés et 71.880 euros portés en compte courant d'associé.

Les résultats concernant l'année 2019 seront encore supérieurs puisque les bénéfices sont de 233.217 euros pour l'A.F.C.M. (ils apparaîtront dans les comptes 2020) dont 150.000 euros encaissés et 83.217 euros portés en compte courant associé.

Nous détenons une autre SCI avec la MASFiP (nous avons 20 % des parts) sur un immeuble rue des Grands-Champs qui est légèrement déficitaire en raison du remboursement des emprunts. Tous les logements sont occupés.

## La gestion financière et comptable

Notre Trésorière, Sonia ROUCAUTE, donnera le détail des comptes avant le rapport de nos Commissaires aux Comptes.

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 81.240 euros en progression par rapport à 2018.

Notre endettement de 2,357 millions d'euros est en baisse comme en 2018. Nous avons souscrit un prêt de 300.000 euros pour nos dépenses courantes à un taux avantageux (0,45 %). À noter que nous avons terminé de rembourser l'emprunt contracté pour l'achat de l'immeuble de Courbevoie et nous terminerons de rembourser l'emprunt pour l'achat de la Rue de la Lune en 2021.

La valorisation de notre portefeuille s'élève au total à 5.923.802 € en valeur boursière. En le rapprochant de la valeur de souscription nous avons une plus-value latente de 13,09 % contre 3,86 % au 31 décembre 2018.

Cette bonne tenue du portefeuille due à un contexte boursier haussier et aux placements prudents réalisés par le Bureau sous la responsabilité de

Vincent BOUILLAGUET, notre premier Vice-Président, permet à l'Association d'autofinancer une bonne partie de ses investissements ou des travaux d'entretien à un niveau très élevé.

## Les œuvres sociales

Ce sont :

– Les subventions scolaires que nous versons depuis 1935 et qui profitent à nos adhérents les plus démunis, représentent 160 subventions pour un total de 41.385 euros.

– Les prêts à nos adhérents et aux retraités : 7 prêts pour un total de 42.500 euros versés en 2019.

– La fondation de l'avenir que nous soutenons depuis l'origine et une subvention annuelle de 25.000 euros versée en 2019 en soutien au projet présenté lors de notre dernière A.G. par le professeur MÉNASCHÉ.

En 2020 nous soutenons le projet du Docteur LUBRANO qui travaille sur un domaine appliqué, la chirurgie cérébrale et mini-invasive. De plus, nous participons aux trophées de l'Avenir et nous remettons le prix Jean-Bayle LESPITEAU à une équipe de recherche dotée de 24.000 €.

Je vous remercie de votre attention et je suis à votre écoute si vous avez des questions.

*Aucune question n'est posée, Madame la Présidente passe la parole à Sonia ROUCAUTE qui va présenter le rapport financier.*



## BILAN ACTIF

**Actif immobilisé : 18.170.269 €** (contre : 18.413.995 € en 2018) soit en baisse de **1,3 %**.

*Les immobilisations corporelles* d'un montant de **10.190.321 €** sont en légère baisse par rapport à 2018, les travaux entraînant la comptabilisation en investissement étant moins importants cette année.

Les valeurs mobilières de placement sont positionnées dans les *immobilisations financières* pour un montant de **5.073.910 €** contre **5.107.212 €** en 2018 soit en très légère baisse.

L'encours des débits versés est de **767.998 €** contre **833.214 €** en 2018 soit un montant en diminution de **8,5 %** en raison de l'admission en non-valeur d'importantes créances alors que le montant des débits réglés a progressé en 2019 (**94.985 €** contre **49.179 €** en 2018).

**Actif circulant : 1.245.858 €** (contre **875.028 €** en 2018) soit en forte hausse.

*Le poste créances* (**548.373 €** contre **454.409 €** en 2018) augmente en raison notamment d'une hausse progressive du compte associé SCI Franconville. En effet, pour des raisons de trésorerie, seule une partie du bénéfice est reversée aux associés chaque année.

De plus *le poste disponibilités* progresse significativement (**697.484 €** contre **420.619 €** en 2018) principalement en raison de la vente des obligations Lafarge arrivées à terme en fin d'année et dont le montant n'a été replacé qu'en début d'exercice 2020.

*Charges constatées d'avance* : ce poste poursuit sa baisse en raison du remboursement progressif d'une dette fournisseur de matériel informatique que nous réglons selon un échéancier prédéfini jusqu'en 2021 (**151.225 €** contre **268.688 €** en 2018).

## BILAN PASSIF

**Fonds associatifs : 6.206.382 €** (contre **6.125.141 €** en 2018) avec un résultat de **81.240,51 €** contre **45.146,66 €** en 2018.

Les réserves ont bénéficié de l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

**Provisions pour risques et charges** : La forte hausse cette année correspond à la constitution de provisions plus importantes notamment pour notre projet de ravalement isolation des bâtiments de Montmorency dont les travaux sont prévus sur la période 2020-2022 (**570.000 €** contre **220.000 €** en 2018).

**Dettes : 11.422.732 €** (contre **11.942.819 €** en 2018 et **12.114.443 €** en 2017) soit une diminution de **4,3 %** après une baisse de **1,4 %** en 2018.

Au poste « *emprunts et dettes* » la majoration du fonds de réserve (**2.434.264 €** contre **2.475.983 €** en 2018) poursuit sa baisse pour la 6<sup>e</sup> année consécutive en raison d'une part de l'application de la prescription pour les fonds de réserve et majorations non réclamés des adhérents ayant cessé leur fonction en 2003 et, d'autre part, de la diminution du taux d'intérêt servi, par décision de l'A.G. de 2014 puis l'A.G. de 2019.

De même, *le poste emprunts* est en diminution de **11 %** du fait des remboursements opérés sur les prêts pour l'acquisition des immeubles rue de la Lune et de Courbevoie et cela malgré la souscription d'un nouveau prêt de **300.000 €** en 2019 pour nos investissements courants (**2.357.117 €** contre **2.655.875 €** en 2018).

**Produits constatés d'avance : 1.368.237 €** contre **1.269.751 €** en 2018. Ce poste, en hausse cette année, comprend d'une part les cotisations annuelles appartenant à l'exercice suivant correspondant aux primes non acquises (**675.815 €** en 2019 contre **671.206 €** en 2018) et d'autre part les produits constatés d'avance.

Cette année, outre les subventions reçues des divers ministères pour la réservation de logements qui sont ensuite comptabilisées au fur et à mesure des attributions, on y trouve l'impôt sur les sociétés en forte hausse en 2019 en raison de moindres travaux (**171.469 €** contre **46.385 €** en 2018).

Le total général du bilan s'établit donc à **19.567.352 €** contre **19.557.712 €** en 2018 soit une très légère hausse de **0,05 %** après une diminution de **0,68 %** en 2018.

## COMPTE DE RÉSULTAT CHARGES

**Charges d'exploitation : 5.946.572 €** (contre 5.861.276 € en 2018)

Les frais de *fournitures d'entretien et d'exploitation* sont en baisse de **44,6 %** (1.015.476 € contre 1.833.235 €).

Ce poste regroupe les frais de fonctionnement du Siège et de ces instances ainsi que les travaux réalisés sur nos immeubles.

À noter la baisse importante des dépenses immobilières (**559.879 €** contre **699.806 €** en 2018). En effet, nous n'avons pas engagé de travaux significatifs notamment au Siège où les parties communes avaient été rénovées en 2018. Sur nos immeubles, les dépenses d'entretien sont équivalentes à celles réalisées en 2018.

*Les charges de personnel* sont en hausse de **4,8 %** (1.128.751 € de salaires et 573.277 € de charges sociales contre 1.057.170 € et 566.971 € en 2018), en raison du versement de la prime défiscalisée « Macron » au personnel mais aussi de l'augmentation naturelle des salaires et d'un moindre absentéisme. L'effectif est stable cette année.

*Les charges locatives récupérables* sont stables et à mettre en regard avec la ligne provisions pour charges récupérables en produits d'exploitation (**885.753 €** contre **887.340 €** en 2018).

### Charges exceptionnelles :

Un écart important à la hausse est constaté sur ce poste correspondant principalement aux valeurs comptables des actifs cédés par rapport à l'exercice 2018 (**721.649 €** contre **260.107 €** en 2018). En effet, en 2019, les ventes des obligations arrivées à terme ont été plus importantes (Lafarge, Wendel et des FCP dynamisme).

Le montant total des charges est donc de **7.114.748 €** au 31 décembre 2019 contre **6.601.889 €** au 31 décembre 2018.

## COMPTE DE RÉSULTAT PRODUITS

**Produits d'exploitation : 5.630.834 €** contre 5.525.375 € en 2018.

Les cotisations des adhérents sont orientées à la hausse de **3,1 %**. En effet, nous avons bénéficié d'une part de la régularisation des dossiers des Comptables et Agents Comptables DGFIP suite au relèvement des

cautionnements et, d'autre part, de la hausse du minimum de cotisations (**12 €** à **15 €**) décidée par l'A.G; du 5 juin 2018, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Les produits des loyers sont en hausse (**2,4 %**) en raison de faibles vacances et suite à l'augmentation de l'indice I.R.L. en 2019 (+ **1,57 %**) soit des montants perçus de **2.919.430 €** contre **2.850.627 €** en 2018.

Les provisions pour charges récupérables sont stables à mettre en regard avec les charges locatives récupérables en charges d'exploitation (**898.810 €** contre **853.242 €**).

**Produits financiers : 638.361 €** ont été perçus contre **507.776 €** en 2018 soit un montant en légère progression.

Les revenus des participations, correspondant principalement au résultat de la SCI de l'E.H.P.A.D. de Franconville, progressent (**221.880 €** contre **202.048 €** en 2018). Une partie seulement est versée en trésorerie (**150.000 €** en 2019).

**Produits exceptionnels : 926.793 €** (contre **613.884 €** en 2018).

Comme indiqué précédemment, il s'agit ici essentiellement du produit des cessions des éléments d'actifs correspondant aux obligations de Wendel et de Lafarge et aux FCP Ecofi dynamisme (**714.794 €** contre **236.291 €** en 2018).

Le montant total des produits est donc de **7.195.988 €** au 31 décembre 2019 contre **6.647.036 €** au 31 décembre 2018 soit une hausse de **8,2 %**.

## RÉSULTAT AFFECTATION

Le résultat excédentaire de l'exercice 2019 se monte donc à **81.240,51 €** contre **45.146,66 €** en 2018 ; il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter cet excédent en réserve de prévoyance.

*Madame la Présidente remercie Sonia ROUCAUTE pour sa présentation et précise que pendant ce temps elle a obtenu l'information précisant que le quorum est atteint, elle indique aux participants qu'ils peuvent activer Visiovote d'ores et déjà afin de pouvoir voter lors des résolutions à venir.*

*Elle demande s'il y a des questions sur le bilan financier, n'ayant aucune question de la part des délégués, elle donne la parole à Vincent BOUILLAGUET pour la partie portefeuille de l'Association.*

# Situation du portefeuille

par Vincent BOUILLAGUET



Madame la Présidente, chers Amis,

Je vous propose d'examiner la situation du portefeuille au 31 décembre 2019.

Les résultats 2019 :

Même si depuis quelques années on a observé un tassement voire une baisse parfois, relative, des produits financiers, nous pouvons être satisfaits de notre portefeuille.

En effet, avec 121.160 € de revenus en 2019 contre 107.499 € de revenus en 2018, notre portefeuille s'est bien comporté.

Je rappelle que nous détenons essentiellement des produits de rendements, telles que des obligations d'entreprises ainsi que des valeurs mobilières de placement. Et ces obligations ont des taux bien moins rémunérateurs que par le passé.

## Evolution des produits financiers

Années	Revenus des titres	%
2016	187.618	
2017	160.810	- 16,67
2018	107.499	- 49,59
<b>2019</b>	<b>121.160</b>	<b>11,28</b>

## Situation générale du portefeuille Titre immobilisés financiers

	2019	2018
VALEUR DE SOUSCRIPTION		
Fonds de réserve	5.100.505 €	5.240.896 €
Fonds libres	137.793 €	253.733 €
<b>TOTAL</b>	<b>5.238.298 €</b>	<b>5.494.629 €</b>
VALEUR BOURSIÈRE		
Fonds de réserve	5.786.009 €	5.452.974 €
Fonds libres	137.793 €	253.733 €
<b>TOTAL</b>	<b>5.923.802 €</b>	<b>5.706.707 €</b>
Valeur boursière/ valeur souscr.	13,09 %	3,86 %

La valorisation de notre portefeuille s'élève au total à **5.923.802 €** en valeur boursière, et se décompose par nature de fonds de la manière suivante :

**Fonds de réserve** : 5.786.009 €, dont :

- des titres immobilisés (dont actions) pour **1.301.698,49 €** ;
- des obligations pour **2.629.956,58 €** ;
- des F.C.P. pour **1.854.354,16 €**.

**Fonds libres** : 137.793 € :

Le livret ASSOCIATIS est faiblement rémunéré, à 0,25 %, mais offre une totale disponibilité pour ajuster notre trésorerie.

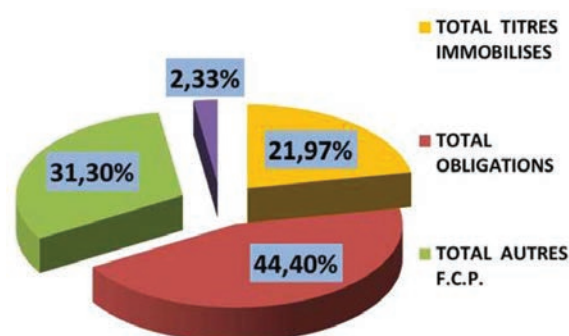
Nous avons une valorisation globale de notre portefeuille d'un montant de **5.923.802 €**.

En le rapprochant de la valeur de souscription, nous avons une plus-value, latente, de + 13,09 % contre + 3,86 % l'an passé au 31 décembre 2018.

C'est davantage que l'an passé : ces bons résultats permettent à notre Association d'autofinancer une bonne partie de ses investissements ou des travaux d'entretien à un niveau très élevé.

Au total, par nature de produits, nous avons un portefeuille dont la répartition est la suivante :

Désignation des valeurs	Situation au 31 décembre 2019	
	%	Valeurs
Total titres immobilisés	21,97	1.301.698,49
Total obligations	44,40	2.629.956,58
Total autres F.C.P.	31,30	1.854.354,16
Livret Associatis	2,33	137.793,29
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100,00</b>	<b>5.923.802,52</b>



Le portefeuille est constitué de titres immobilisés, dont des actions pour 21,97 %, d'obligations à hauteur de 44,40 %, de F.C.P. diverses pour 31,30 %, le livret Associatis représentant enfin 2,33 % du portefeuille total.

Le portefeuille de l'A.F.C.M. est diversifié et très sécurisé, donc peu exposé aux aléas boursiers.

La direction de l'A.F.C.M. recherche les meilleurs placements proposés par nos banquiers ; les arbitrages sont ensuite réalisés mensuellement en bureau et partagés avec le Comité de Direction chaque trimestre.

*Madame la Présidente remercie Vincent BOUILLAGUET pour son exposé, elle donne ensuite la parole à Patrick D'ANGELO qui va aborder le Secteur Immobilier qui, elle le rappelle, est une partie importante du chiffre d'affaire de l'A.F.C.M..*



Chère Présidente, chers amis,

Conformément à nos statuts, je vais vous présenter, comme chaque année, les travaux réalisés au cours de l'année précédente, 2019, et les projets envisagés pour l'année 2020.

Pour agrémenter cette présentation qui peut sembler aride, vous aurez, comme tous les ans, quelques diapos de notre patrimoine immobilier.

## I. Travaux réalisés en 2019

### *Immeuble du Siège (75)*

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

Travaux de sécurisation de l'immeuble (portes 36 et 36 bis). En effet, à la suite des divers mouvements sociaux récents, il est apparu nécessaire de réaliser ces travaux tant pour l'entrée du personnel que pour celle des résidents.

Les portes ont été renforcées et nous avons mis en place un digicode (Vigik) et un visiophone relié au bureau d'accueil.

Par ailleurs nous avons remplacé les fenêtres d'un logement.

Au total, **36.929 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **65.000 €**.

### *Résidence rue de la Lune (75)*

Les principaux travaux de l'année ont consisté à rénover le portail d'entrée de la résidence qui était désaxé et menaçait à terme de s'effondrer. Une entreprise de menuiserie spécialisée a procédé à la rénovation complète du porche d'entrée de la résidence. L'ensemble a été déposé, réparé en atelier puis remonté. Nous sommes très satisfaits du résultat obtenu.

Quelques logements se sont libérés et ont été attribués à nos partenaires (ALPAF, Affaires Etrangères, Ministère de l'Intérieur). La présidente et l'équipe de Direction ont rencontré en fin d'année la direction de l'ALPAF pour prolonger la convention qui nous lie à cet organisme.

En effet nous n'avons pas pu mettre à disposition tous les logements prévus (6 sur 24) en raison des faibles vacances.

A compter de mai 2020, un avenant proroge pour une durée de trois ans la convention et réduit le nombre de logements réservés (de 24 à 15).

Au total, **35.563 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **95.000 €**.

### *Résidence de Soisy-sous-Montmorency (95)*

Les principaux travaux réalisés sont les suivants :

Comme chaque année, nous avons réalisé des travaux d'entretien de nos ascenseurs (remplacements de portes, kit GSM selon la réglementation).

Nous avons réalisé des travaux de sécurité en remplaçant l'éclairage extérieur des commerces par la mise en place de spots anti-vandales.

Enfin, nous avons poursuivi les travaux de rénovation des appartements libres par les ouvriers de l'A.F.C.M. et divers prestataires pour un montant cumulé de **85.341 €**.

Au total, **224.285 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **300.000 €**.

### **Résidence de Montmorency (95)**

Les principaux travaux qui ont été réalisés en 2019 sont les suivants :

Les portes des trois bâtiments de l'Orangerie ont été remplacées ainsi que les interphones pour un montant de **47.674 €**. Ce chantier réalisé sur 4 ans est maintenant terminé.

Des travaux d'entretien de nos ascenseurs ont été réalisés par la pose de nouvelles portes et le remplacement de divers matériels lourds sur deux appareils pour un montant de **51.700 €**.

Divers travaux de voirie consistant en la rénovation d'emplacements de stationnement, d'élagage et de réparation de canalisations défailtantes dans le sous-bois ont été réalisés pour un montant de **33.548 €**.

À noter enfin, comme à Soisy, l'effort constant de rénovation des appartements libres qui entraîne des dépenses significatives (**88.691 €** de peinture et **105.924 €** de plomberie et d'électricité). Ces travaux sont réalisés par les ouvriers de l'A.F.C.M. et les entreprises dédiées pour un montant cumulé de **194.615 €**.

Au total, **511.020 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **545.000 €**.

### **Résidence de Courbevoie (92)**

Nous n'avons pas réalisé de dépenses significatives dans cette résidence.

Deux logements du contingent ALPAF ont été libérés et rénovés par les équipes de l'Association et les entreprises dédiées.

Au total, **13.384 €** ont été dépensés, pour un budget prévisionnel de **15.000 €**.

### **Tableaux récapitulatifs des dépenses par site**

Le tableau récapitule les travaux réalisés en 2019 et leur financement par le budget d'exploitation (compte 615) et la reprise sur les provisions.

Nous avons dépensé en budget de fonctionnement **621.409 €** sur **835.000 €** prévu au budget prévisionnel et en investissement **199.774 €**.

<b>FINANCEMENT</b>	<b>COÛT ESTIMÉ mars 2019</b>	<b>Dépenses réalisées 31/12/19</b>	<b>COMMENTAIRE</b>
<b>Travaux souhaités</b>			
Siège	65.000	36.929	Inv. déduit
Lune	75.000	27.640	Inv. déduit (élec appts)
Courbevoie	10.000	5.494	Inv. déduit (élec appts)
Montmorency	465.000	405.096	Inv. déduit (élec appts)
Soisy-sous-Montmorency	220.000	146.250	Inv. déduit (élec appts)
<b>TOTAL</b>	<b>835.000</b>	<b>621.409</b>	
<b>Financement budget exploitation</b>			
Siège	120.000		Budget prévisionnel 2019
Lune	28.000		Budget prévisionnel 2019
Courbevoie	10.000		Budget prévisionnel 2019
Montmorency	330.000		Budget prévisionnel 2019
Soisy-sous-Montmorency	187.000		Budget prévisionnel 2019
<b>TOTAL</b>	<b>675.000</b>		
<b>Provisions au 31/12/18</b>			
Siège	20.000		
Lune	35.000		
Courbevoie	0		
Montmorency	155.000		
Soisy-sous-Montmorency	10.000		
<b>TOTAL</b>	<b>220.000</b>		

<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>COÛT ESTIMÉ mars 2019</b>	<b>Dépenses réalisées 31/12/19</b>	<b>COMMENTAIRE</b>
<b>Travaux réalisés</b>			
Siège			
Lune	20.000	7.923	
Courbevoie	5.000	7.890	
Montmorency	80.000	105.925	appts rénovés
Soisy-sous-Montmorency	80.000	78.035	appts rénovés
<b>TOTAL</b>	<b>185.000</b>	<b>199.774</b>	

## II. Projets de travaux 2020

**Immeuble du Siège : au 31 décembre 2019, les provisions représentaient 30.000 €.**

Nous ne prévoyons pas de travaux significatifs au Siège cette année. Un projet de réorganisation et de rénovation des bureaux sera lancé en fin d'année à l'issue du processus de dématérialisation des services.

**Résidence rue de la Lune : au 31 décembre 2019, les provisions représentaient 50.000 €.**

Nous prévoyons de rénover le local vélo actuellement à ciel ouvert par la pose d'une protection et de remplacer quelques fenêtres détériorées. De même, nous souhaitons nettoyer la façade principale et réparer quelques murs.

**En investissement,** nous souhaitons sur les trois prochaines années :

- poursuivre les travaux de rénovation des appartements (plomberie et électricité) ;
- engager des travaux permettant des économies d'énergie en fonction des préconisations de l'audit énergétique qu'il convient de faire.

**Résidence de Soisy-sous-Montmorency : au 31 décembre 2019, les provisions représentaient 55.000 €.**

Nous prévoyons quelques travaux d'élagage et d'entretien des plantes du square. De même, nous poursuivrons la rénovation des ascenseurs en mettant à neuf une cabine. Nous avons aussi décidé de transformer une loge en logement, car nous n'avons pas remplacé la gardienne partie en retraite.

**En investissement,** nous prévoyons sur les trois prochaines années, de poursuivre les travaux de rénovation des appartements (plomberie et électricité).

**Résidence de Montmorency : au 31 décembre 2019, les provisions représentaient 315.000 €.**

### **Rénovation des ascenseurs**

Nous continuerons de rénover progressivement le parc d'ascenseurs par le remplacement d'une armoire de commande, d'un groupe de traction et de portes bloquées selon un plan de travaux prévu avec OTIS.

### **Travaux divers**

Comme chaque année, nous procédons à l'élagage ou l'abattage des arbres conformément aux préconisations de l'audit O.N.F. De même, nous allons réaliser quelques travaux de maçonnerie, de voirie et d'aménagement du parc.

### **Arrosage**

Nous avons notamment décidé de rénover et d'étendre le système d'arrosage automatique des plantations du parc qui utilise l'eau d'une source présente dans la résidence.



### ***Ravalement et isolation des bâtiments du parc***

Ces travaux, qui devraient débiter à la fin de l'année 2020 sur une durée de deux ans, consistent à réaliser le ravalement et l'isolation partielle de tous les bâtiments de la résidence. Nous en profiterons pour mettre en place une ventilation hydro-réglable des logements.

Les derniers travaux de ravalement de la résidence ont été réalisés au cours des années 1995 à 1997, soit il y a maintenant plus d'une vingtaine d'années.

Pour nous aider à conduire ces importants travaux dans les meilleures conditions, nous avons conclu un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la CDC Habitat. L'audit de notre patrimoine a été réalisé en fin d'année 2019 puis nous avons choisi un architecte et un bureau de contrôle. L'estimation détaillée des travaux qui vient de nous être remise prévoit un coût de 1,9 millions d'euros HT. La déclaration de travaux va être déposée en mairie fin juin et l'appel d'offres lancé.

Le financement de l'opération est réalisé par un prêt auprès de la Caisse d'Épargne de 1,2 millions d'euros au taux TEG 0,68 % complété par un prêt de **300.000 €** au taux de **0,30 %**. Le solde sera couvert par nos fonds propres.



***En investissement***, nous prévoyons, sur les trois prochaines années, de poursuivre les travaux de rénovation des appartements (plomberie et électricité).

### ***Résidence de Courbevoie***

Suite à la création d'un nouveau logement et à la rénovation importante de cette résidence, il n'est pas proposé, pour 2020, de provisions particulières pour des travaux à mener.

***En investissement***, nous prévoyons cette année de poursuivre les travaux de rénovation des appartements (plomberie et électricité).

### ***Tableau récapitulatif des travaux immobiliers 2020***

Le tableau joint récapitule les travaux envisagés pour 2020 (**985.000 €**) ; le financement est assuré en majorité par la section d'exploitation (**880.000 €**) et les provisions dont le montant représente, au 31 décembre 2019, **570.000 €**.

## PROJET GROS TRAVAUX

### Récapitulation 2020

	COÛT ESTIMÉ	COMMENTAIRE
<b>Travaux souhaités</b>		
Siège . . . . .	50.000	
Montmorency . . . . .	695.000	
Soisy-sous-Montmorency . . . . .	160.000	
Courbevoie . . . . .	10.000	
Lune . . . . .	70.000	
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>985.000</b>	
<b>Financement budget exploitation</b>		
Siège . . . . .	180.000	Budget prévisionnel 2020
Montmorency . . . . .	500.000	Budget prévisionnel 2020
Soisy-sous-Montmorency . . . . .	162.000	Budget prévisionnel 2020
Courbevoie . . . . .	10.000	Budget prévisionnel 2020
Lune . . . . .	28.000	Budget prévisionnel 2020
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>880.000</b>	
<b>Provisions</b>		
Siège . . . . .	40.000	Au 31 décembre 2019
Montmorency . . . . .	430.000	Au 31 décembre 2019
Soisy-sous-Montmorency . . . . .	50.000	Au 31 décembre 2019
Courbevoie . . . . .	0	Au 31 décembre 2019
Lune . . . . .	50.000	Au 31 décembre 2019
<b>TOTAL . . . . .</b>	<b>570.000</b>	
<b>Investissement</b>		
	<b>Coût</b>	
Rénovation électricité appartements libres ou occupés	250.000	
Rénovation plomberie appartements libres ou occupés	100.000	
Siège : installation électrique	20.000	

#### Résidence rue des Grands-Champs, Paris 20<sup>e</sup>

Immeuble acheté avec la MAFIP par l'intermédiaire d'une SCI (80/20) en juillet 2010 pour 2 millions d'euros (400.000 € pour l'A.F.C.M.).

Tous les logements sont occupés. Les premiers locataires ont pu s'installer dans les lieux en juin 2014. Je rappelle que l'A.F.C.M. a obtenu l'attribution de quatre appartements situés au second étage de l'immeuble (2 studios et 2 F2).

Il est précisé que les tarifs des loyers sont fixés conformément aux conventions de prêts pour logements sociaux.

#### Conclusion

Quelques chiffres pour conclure, en complément de ceux donnés par la Présidente, montrent la bonne santé de notre secteur immobilier.

Le taux d'occupation des logements en 2019 reste excellent dans toutes nos résidences. A Montmorency, notre résidence principale, le taux est supérieur à **97,9 %** soit un des meilleurs taux observés ces dernières années. Les autres sites sont stables à des niveaux très élevés (plus de **98 %** pour la Lune, **97,46 %** à Soisy, **100 %** au Siège). La baisse du taux à Courbevoie correspond à la libération d'un logement que nous avons rénové avant une relocation très rapide.

Le taux de recouvrement se maintient à un bon niveau, malgré les difficultés économiques, en raison notamment de la modération des loyers pratiqués. Les provisions pour impayés sont en baisse sur la plupart des sites.

Je vous rappelle les trois principes qui inspirent notre démarche immobilière :

- respect de l'équilibre budgétaire. Les chiffres démontrent que ce secteur est fortement bénéficiaire ;
- maintien de la qualité de notre patrimoine. Les sommes consacrées aux travaux d'entretien et d'investissement sont très importantes mais cela permet d'avoir des bâtiments remarquables ;
- respect de notre tradition sociale. En effet les loyers sont souvent inférieurs aux autres constructions sociales (qui n'ont pas le même confort). Et nos locataires sont, pour la plupart, des agents de la Fonction Publique.

Je tiens à saluer le travail des équipes d'ouvriers et de gardiens qui entretiennent nos sites. Ainsi que le personnel du Siège en charge de l'Immobilier. Et enfin et surtout Luc COLAS pour l'engagement sans failles qu'il porte à sa mission.

Je vous remercie pour votre attention.

*La Présidente demande s'il y a des questions concernant l'activité du secteur immobilier présenté par Patrick D'ANGELO, aucune question n'est posée. Elle demande à M. Stéphane MARIE, Commissaire aux Comptes, de prendre la parole pour la lecture de son rapport.*

# Rapport du Commissaire aux Comptes

par Stéphane MARIE, Commissaire aux Comptes



Bonjour Madame la Présidente,

Je suis ravi d'être avec vous tous malgré ces modalités originales et inédites.

Comme les années précédentes, nous avons émis deux rapports sur cet exercice, un rapport sur les conventions réglementées et un rapport sur les comptes.

Nous certifions les comptes qui vous ont été présentés comme réguliers et sincères.

Comme vous l'avez rappelé, Madame La Présidente, le contrôle interne fait partie de notre périmètre de contrôle. Sur cet exercice, nous avons porté une attention aux évolutions que vous avez mises en œuvre concernant la dématérialisation des process. Nous avons ainsi examiné le dispositif de contrôles associé au process dématérialisé afin que celui-ci garantisse la qualité de l'information financière. La qualité des process n'appelle pas de commentaires spécifiques de notre part.

Au-delà de cet enjeu ponctuel, nous portons toujours une attention sur la séparation des tâches et le process de paiement considérant le volume de fonds géré et les transactions financières opérées par votre Association.

Notre rapport précise les travaux spécifiques relatifs aux provisions pour vos gros entretiens, estimations comptables significatives. Pour mémoire, cette provision traduit dans les comptes au travers d'une provision, le programme pluriannuel de travaux sur lequel nous n'avons pas de commentaires.

Notre rapport spécial précise que nous n'avons pas eu connaissance de conventions entre votre Association et d'autres associations auxquelles elle serait liée ou avec les Membres du Bureau.

Comme vous le souligniez, à l'issue de votre présentation relative à l'activité immobilière, je salue également, le grand professionnalisme, la grande écoute et l'intérêt que l'ensemble des équipes de l'A.F.C.M. porte à notre mission. Je les remercie pour leur engagement et leur esprit d'amélioration continue que nous nous plaisons à relever.

Avec mon équipe nous les remercions de l'attention, de l'intérêt et de la considération qu'elle porte à notre mission.

Nous sommes à votre disposition. Merci.

*Madame la Présidente remercie M. MARIE pour sa présentation et sa présence par visioconférence.*

*Elle propose à présent de procéder à la lecture des projets de résolutions, elle va les énumérer, puis demande aux participants un vote par résolution, elle rappelle qu'un lien par Visiovote leur a été adressé et qu'il s'active automatiquement, elle précise qu'il est aussi possible de voter par courriel.*

1. L'Assemblée Générale, après avoir entendu les commentaires de la Présidente et de la Trésorière ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2019 et donne quitus de leur gestion aux membres du Comité de Direction.
2. Le résultat excédentaire de l'exercice, soit **81.240,51 €** est affecté à la réserve de prévoyance pour un montant de **81.240,51 €** (art. 41 des Statuts).
3. En vertu de l'article 21 des Statuts, l'Assemblée Générale laisse inchangé le taux de majoration du fonds de réserve des dépôts à restituer, prévu à l'article 12 des Statuts, fixé à **2 %** par l'A.G. du 28 mai 2019.
4. En vertu de l'article 21 des Statuts, l'Assemblée Générale laisse inchangé le taux d'intérêts sur remboursement des débits versés, prévu à l'article 36 des Statuts, fixé à **2 %** par l'A.G. du 27 mai 2014.
5. En vertu des articles 9 et 21 des Statuts, l'Assemblée Générale fixe le taux de la ristourne qui sera appliqué à la cotisation annuelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020 à **20 %** pour les adhérents ayant entre 1 an et 4 ans d'ancienneté et à **25 %** pour les adhérents ayant 5 ans ou plus d'ancienneté.

*Madame la Présidente remercie l'ensemble des délégués pour les votes sur les projets de résolutions qui sont adoptés à l'unanimité et le quitus rendu pour cette Assemblée Générale qui concerne l'activité de l'année 2019.*

*Elle propose de donner la parole à Sonia ROUCAUTE qui va présenter le budget prévisionnel de l'année 2020 et précise que M. D'ANGELO en a déjà évoqué quelques pistes concernant le secteur immobilier.*



Conformément à l'article 21 des Statuts, l'Assemblée Générale vote le budget de l'année courante ce qui permet de mieux faire correspondre les prévisions avec la réalité de l'A.F.C.M.

## Section d'investissement

Le budget prévisionnel d'investissement 2020 est présenté en équilibre à hauteur de **1.160.000 €** en légère hausse (0,8 %) par rapport au budget 2019.

### Les dépenses :

Les sommes versées au titre du remboursement des emprunts sont ajustées en fonction des échéanciers en augmentation par rapport à 2019 (**775.000 €** contre **742.177 €** de dépenses constatées).

Les dépenses d'investissement de plomberie et d'électricité sont maintenues à un bon niveau du fait de notre politique de réhabilitation des appartements libres (**190.000 €**).

Les autres dépenses sont ajustées en fonction de celles constatées en 2019.

**En recettes**, la prévision d'encaissement des fonds de réserve est établie en fonction des recettes constatées en 2019 à hauteur de **140.000 €**. Aucun relèvement de cautionnements de groupe de comptes n'est prévu cette année.

Les autres recettes sont ajustées à celles constatées en 2019 notamment les prêts et surtout les amortissements des immobilisations dont le montant peut être anticipé par le logiciel comptable (**490.000 €**).

## Section de fonctionnement

**Les charges** : Elles s'élèvent à **6.430.000 €** en baisse de 2,13 % par rapport aux dépenses budgétées en 2019.

Le poste « fournitures et frais d'exploitation » d'un montant de **786.500 €** est stable par rapport aux dépenses constatées en 2019 (**789.833 €**). Il correspond aux frais de maintenance informatique de déplacements et de séjour. Aucun événement spécifique n'est prévu cette année.

Le poste « entretien sur biens immobiliers » d'un montant de **835.000 €** correspond à l'entretien courant de nos immeubles et aux travaux que nous souhaitons réaliser en 2020 et ont été détaillés par

Patrick D'ANGELO. L'augmentation est justifiée principalement par le lancement à l'automne des travaux de ravalement isolation des immeubles de Montmorency.

Les charges de personnel (**1.155.500 €** de salaires et **597.500 €** de charges sociales), sont en hausse car aucune évolution de l'effectif n'est envisagée cette année. Le personnel présent bénéficie de mesures catégorielles d'avancement et de revalorisation individuelle des catégories B et C.

En charges exceptionnelles, le montant de **220.000 €** correspond à la cession des valeurs mobilières qui arrivent à échéance en 2020 à savoir la ligne Casino Guichard Perrachon.

Les autres charges sont ajustées en fonction des dépenses constatées en 2019.

**Les produits** : le total des produits attendus s'élève à **6.430.000 €** soit un montant en baisse par rapport aux produits constatés en 2019.

Le produit des cotisations est ajusté à la baisse par rapport au résultat de 2019, correspondant à un montant brut de **1.850.000 €** soit, en déduisant la ristourne consentie aux adhérents de **240.000 €**, un montant net attendu de **1.610.000 €**.

En effet, il convient de prendre en compte la diminution du nombre d'adhérents, notamment des Comptes DGFiP déjà constatée en 2019. De plus, comme indiqué précédemment, aucun relèvement de cautionnements de groupes comptables n'est prévu cette année.

Les produits des loyers sont en légère hausse soit un montant attendu de **2.922.000 €**.

En effet nous bénéficions de l'augmentation de l'indice I.R.L. en 2020 (+1,20 %) et de la stabilité de notre parc locatif avec de faibles vacances.

Les provisions pour charges récupérables sont stables à mettre en regard avec les charges locatives récupérables en charges d'exploitation (**873.000 €**).

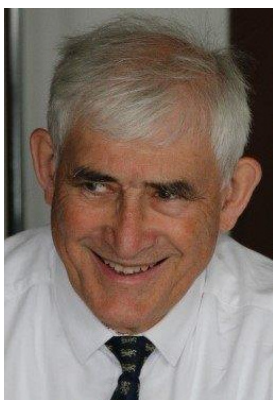
À noter, en revenus des participations, un abondement de **233.000 €** correspondant au résultat 2019 de la SCI « les Hauts de Franconville » détenant l'E.H.P.A.D., dont une partie seulement sera réellement versée en fonction des disponibilités de trésorerie.

En produits exceptionnels sont pris en compte les intérêts des fonds de réserve qui seront prescrits en 2020 (année 2004 : **239.000 €**) ainsi que le remboursement des valeurs mobilières arrivant à terme (**220.000 €** - Casino Guichard Perrachon).

Les autres produits sont adaptés aux recettes constatées en 2019.

Le budget est donc équilibré, la stabilité des produits attendus (loyers et cotisations) devrait permettre de faire face aux dépenses d'entretien et d'exploitation et de charges du personnel.

*La Présidente remercie Sonia ROUCAUTE pour son allocution et demande s'il y a des questions sur les prévisions budgétaires 2020. Aucune question n'étant posée, elle propose de donner la parole à Pierre-Louis FRÉCON qui va présenter les modifications statutaires qui vont être appelées au vote. Elle précise que sur ces différents points un vote global est demandé, elle signale que les différentes modifications sont détaillées dans la brochure Assemblée Générale 2020 que les délégués ont reçu de façon dématérialisée. Elle indique qu'il s'agit du dernier visiovote et qu'il est aussi possible de s'exprimer par messagerie.*



## PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'A.F.C.M. SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 15 JUIN 2020

Les évolutions du contexte juridique et la digitalisation croissante de la vie sociale récemment accélérée par la crise sanitaire conduisent le Comité de Direction de l'A.F.C.M. à proposer à l'Assemblée Générale trois modifications des statuts associatifs :

1. La suppression de la Commission de contrôle devenue redondante avec l'intervention du Commissaire aux Comptes présentant un rapport annuel sur ses investigations à chaque Assemblée Générale.

Cette mesure impacte les articles 13 (organes sociaux), 14 (composition de l'A.G.), 20 (approbation des comptes), 21 (élection de la Commission de contrôle), 31 (statut et mission de la Commission de contrôle), 32 (éligibilités et rééligibilités de ses membres) et 33 (défraiement des Commissaires).

2. La réforme des modalités d'élection des délégués à l'Assemblée Générale prévues aux articles 16, 17 et 18 portant sur quatre aspects :

- une harmonisation du nombre de circonscriptions électorales ramenées à quatre pour les six groupes professionnels représentés contre douze actuellement prévus pour les trois premiers groupes ;
- un strict maintien du nombre de délégués pour chaque groupe (24 pour le groupe 1, 12 pour les groupes 2 et 3, 4 pour les groupes 4, 5 et 6) ;
- une prise en compte du changement de dénomination des régions administratives intervenu depuis

janvier 2016 et du libellé de certaines fonctions cautionnées ;

- une dématérialisation du scrutin en recourant à un site internet sécurisé pour les opérations électorales et la publication des résultats du vote.

3. L'introduction à l'article 29 d'une possibilité d'octroi de délégations du Trésorier, sous son contrôle, à des membres de la Direction Administrative pour le paiement de certaines dépenses dans le cadre de la dématérialisation des traitements de gestion interne de l'association.

Ces différentes modifications proposées entraînent une renumérotation des articles des statuts qui passeraient ainsi de 48 dans la version actuelle à 47 dans la version future.

*Madame la Présidente remercie l'ensemble des participants pour le déroulé de cette Assemblée Générale si particulière et demande s'il y a des questions concernant les modifications statutaires. Il n'y a aucune question sur le sujet exposé. Les modifications des statuts sont adoptées à l'unanimité par l'ensemble des délégués. Puis la Présidente propose à Marion LORNE qui représente la Direction Générale des Finances Publiques et qui est la Cheffe de la Mission Responsabilité, Doctrine et Contrôle Interne Comptable de la DGFIP, présente par visioconférence, de prendre la parole.*



Association Française  
de Cautionnement Mutuel

*(Loi du 26 décembre 1908)*

---

**36, avenue Marceau - 75381 PARIS CEDEX 08**

---

# STATUTS

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS  
CD du 19/03/2020

adoptés par l'Assemblée Générale du 15 juin 2020

approuvés par M. le Ministre chargé du Budget  
le 28 août 2020

## SOMMAIRE

---

CHAPITRE I	<b>NATURE ET OBJET DE L'ASSOCIATION</b> .....	Art. 1 à 3
CHAPITRE II	<b>LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION</b> .....	Art. 4 à 7
	Section 1. – <b>Les membres adhérents cotisants</b> .....	Art. 5 et 6
	Section 2. – <b>Les membres adhérents non cotisants</b> .....	Art. 7
CHAPITRE III	<b>LES RESSOURCES ANNUELLES DE L'ASSOCIATION</b> .....	Art. 8 à 9
CHAPITRE IV	<b>LES FONDS DE RÉSERVE</b> .....	Art. 10 à 12
CHAPITRE V	<b>L'ADMINISTRATION ET LE FONCTIONNEMENT</b> .....	Art. 13 à 33
	Section 1. – <b>L'Assemblée Générale</b> .....	Art. 14 à 21
	Section 2. – <b>Le Comité de Direction</b> .....	Art. 22 et 23
	Section 3. – <b>Le Président</b> .....	Art. 24 à 28
	Section 4. – <b>Le Bureau</b> .....	Art. 29 et 30
	<del>Section 5. – <b>La Commission de Contrôle</b> .....</del>	<del>Art. 31</del>
	Section 5. – <b>Dispositions communes</b> .....	Art. 31 et 32
CHAPITRE VI	<b>DISPOSITIONS FINANCIÈRES</b> .....	Art. 33 à 40
	Section 1. – <b>Les Débets</b> .....	Art. 33 à 35
	Section 2. – <b>Les Comptes, le Budget, la Trésorerie et les Résultats</b> .....	Art. 36 à 40
CHAPITRE VII	<b>DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION</b> .....	Art. 41 et 42
CHAPITRE VIII	<b>DISPOSITIONS DIVERSES</b> .....	Art. 43 à 47

[...]

## CHAPITRE V

### L'ADMINISTRATION ET LE FONCTIONNEMENT

#### ART. 13

Les organes d'administration et de contrôle de l'Association sont :

- l'Assemblée Générale ;
- le Comité de Direction ;
- le Président ;
- le Bureau ;
- ~~la Commission de Contrôle.~~

Supprimer

#### Section 1

#### L'Assemblée Générale

#### ART. 14

L'Assemblée Générale est composée des Délégués ou des Délégués suppléants, des membres du Comité de Direction ~~et de la Commission de Contrôle.~~

Supprimer

#### ART. 15

Les Délégués sont élus pour chacun des groupes, tels qu'ils sont indiqués dans la classification figurant à l'article 16, à raison de :

- vingt-quatre Délégués pour le Groupe 1 ;
- douze Délégués pour les Groupes 2 et 3 ;
- quatre Délégués pour les Groupes 4, 5 et 6.

Un Délégué suppléant est en outre élu dans les mêmes conditions que le Délégué titulaire. Il remplace le titulaire lorsque celui-ci est empêché.

La mutation de poste, la mise en disponibilité, la mise à la retraite n'empêchent pas les Délégués titulaires ou suppléants de représenter jusqu'à la fin de leur mandat la circonscription administrative pour laquelle ils ont été élus.

Les Délégués titulaires et les Délégués suppléants sont élus pour six ans par groupes et par circonscriptions administratives déterminées ci-après et dont le nombre correspond au nombre des Délégués à élire à l'exception du Groupe 1 comprenant deux Délégués par circonscription.

Toutefois, la suppression de l'obligation du cautionnement des Comptables d'une administration, d'un service public ou d'utilité publique entraîne la cessation du mandat des Délégués de ces services à la date d'effet de la décision de suppression.

Les Délégués titulaires et les Délégués suppléants sont élus pour six ans par groupes et par circonscriptions administratives déterminées ci-après et dont le nombre correspond au nombre des Délégués à élire à l'exception du Groupe 1 comprenant six Délégués par circonscription et des Groupes 2 et 3 comprenant trois Délégués par circonscription.

#### ART. 16

1. – Les circonscriptions électorales sont constituées, pour chacun des groupes, des régions administratives ci-après :

~~a) Groupes 1, 2 et 3 (douze circonscriptions électorales) –  
Deux Délégués par circonscription pour le Groupe 1, et un Délégué par circonscription pour les Groupes 2 et 3.~~

Supprimer

Six Délégués par circonscription pour le Groupe 1, trois Délégués par circonscription pour les Groupes 2 et 3, et un Délégué par circonscription pour les Groupes 4, 5 et 6.

#### ~~1<sup>re</sup> circonscription électorale~~

~~– Nord-Pas-de-Calais – Picardie.~~

#### ~~2<sup>e</sup> circonscription électorale~~

~~– Ile-de-France.~~

~~– Comptables subordonnés relevant des services français d'outre-mer et de l'étranger.~~

Supprimer

~~3<sup>e</sup> circonscription électorale~~

~~Haute-Normandie - Basse-Normandie.~~

~~4<sup>e</sup> circonscription électorale~~

~~Bretagne - Pays de la Loire.~~

~~5<sup>e</sup> circonscription électorale~~

~~Poitou-Charentes - Limousin.~~

~~6<sup>e</sup> circonscription électorale~~

~~Centre - Bourgogne - Franche-Comté.~~

~~7<sup>e</sup> circonscription électorale~~

~~Champagne-Ardenne - Lorraine - Alsace.~~

~~8<sup>e</sup> circonscription électorale~~

~~Rhône-Alpes.~~

~~9<sup>e</sup> circonscription électorale~~

~~Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse.~~

~~10<sup>e</sup> circonscription électorale~~

~~Languedoc-Roussillon - Auvergne.~~

~~11<sup>e</sup> circonscription électorale~~

~~Midi-Pyrénées.~~

~~12<sup>e</sup> circonscription électorale~~

~~Aquitaine.~~

~~b) Groupes 4, 5 et 6 (quatre circonscriptions électorales).~~

~~Un Délégué par circonscription pour les Groupes 4, 5, 6.~~

**1<sup>re</sup> circonscription électorale**

~~Nord - Pas de Calais - Picardie - Haute-Normandie - Basse-Normandie - Bretagne - Pays de la Loire.~~

**2<sup>e</sup> circonscription électorale**

~~Poitou-Charentes - Limousin - Aquitaine - Midi-Pyrénées.~~

**3<sup>e</sup> circonscription électorale**

~~Languedoc-Roussillon - Auvergne - Rhône-Alpes - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse.~~

**4<sup>e</sup> circonscription électorale**

~~Bourgogne - Franche-Comté - Centre - Ile-de-France - Champagne-Ardenne - Lorraine - Alsace, et comptables relevant des services d'Outre-Mer et de l'étranger.~~

**2.** - Les adhérents cotisants sont classés, pour les opérations électorales, par administration ou groupe de services ci-après :

**Groupe 1 (G1)**

- Comptables publics relevant de la DGFIP, à l'exclusion de ceux figurant dans le Groupe 4 ;
- Huissiers du Trésor ;
- Conservateurs des hypothèques ;
- Comptables de la Direction Générale des Douanes.

**Groupe 2 (G2)**

- Comptables et Régisseurs de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

**Groupe 3 (G3)**

- Régisseurs et Agents Comptables des Collectivités Territoriales.

Supprimer

Supprimer

Supprimer et remplacer par :

Hauts-de-France - Normandie - Bretagne - Pays de la Loire.

Nouvelle-Aquitaine - Occitanie.

Auvergne-Rhône-Alpes - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Corse.

Bourgogne - Franche-Comté - Centre-Val de Loire - Ile-de-France - Grand Est, et comptables relevant des services d'Outre-Mer et de l'étranger.

Huissiers des Finances Publiques  
Supprimer

#### **Groupe 4 (G4)**

- Administrateurs des Finances Publiques exerçant des fonctions de Directeurs de directions régionales, départementales, spécialisées ou locales des Finances Publiques, Contrôleurs Budgétaires et Comptables Ministériels, Comptables de service à compétence nationale.

#### **Groupe 5 (G5)**

- Régisseurs, Comptables et Agents Comptables des ministères, des services déconcentrés et des Établissements Publics non inscrits dans les autres groupes.

#### **Groupe 6 (G6)**

- ~~Agents Comptables~~, Fondés de Pouvoir des organismes nationaux et de base, chargés de la gestion d'un régime obligatoire de Sécurité Sociale.

#### ART. 17

Sont électeurs tous les membres adhérents cotisants.

Sont éligibles les membres adhérents cotisants en fonction dans leur circonscription électorale au 1<sup>er</sup> juillet précédant la date d'ouverture du scrutin et ayant fait parvenir leur déclaration de candidature au Président avant le 31 octobre précédant la date d'ouverture du scrutin.

Les Agents Comptables des Groupes 2, 3 et 5 appartiennent ou ont appartenu à la DGFIP continuent, s'ils le désirent, d'être classés dans les Groupes « 1 » ou « 4 » selon les distinctions définies à l'article 16.

La liste des candidatures arrêtée au 31 octobre, précédant la date d'ouverture du scrutin établie par Groupe et par circonscription électorale est envoyée aussitôt que possible à tous les électeurs avec la convocation au vote.

Le scrutin est ouvert à dater du jour de l'envoi de la liste ci-dessus. Il est clos quarante jours plus tard. La date de clôture est indiquée sur la convocation au vote.

~~Le vote a lieu exclusivement par correspondance.~~

La procédure des votes et leur dépouillement ont lieu dans les conditions prévues par le règlement d'administration intérieure.

Le Président fixe la date du dépouillement des votes et fait procéder à ce dépouillement.

#### ART. 18

Sont proclamés élus, par groupe et par circonscription électorale, les candidats titulaires ou suppléants ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés.

En cas d'égalité de suffrages, est proclamé élu le candidat justifiant de la plus grande ancienneté en qualité de membre de l'Association et, si l'ancienneté est la même, le candidat le plus âgé.

Le résultat des élections est consigné dans un procès-verbal notifié aux candidats et porté, par la voie du ~~bulletin~~, à la connaissance des adhérents.

Tout candidat peut, dans chaque circonscription électorale, contester la validité des opérations concernant l'élection des délégués du groupe auquel il appartient.

Les réclamations doivent, à peine de nullité, être adressées au Président sous pli recommandé dans les huit jours qui suivent la notification de l'élection contestée.

Le Comité de Direction statue en dernier ressort.

En cas d'annulation de l'élection d'un délégué, il est procédé à de nouvelles élections dans la circonscription électorale ou le groupe auquel appartient le délégué dont l'élection a été annulée.

Perdent leur droit à l'éligibilité les candidats appartenant à une Administration, service public ou d'utilité publique, ayant décidé la

Remplacer :  
Directeurs Comptables et Financiers

Remplacer :  
Le vote est réalisé électroniquement.

Remplacer :  
[...] par la voie du site internet,

suppression de l'obligation du cautionnement avec effet à une date antérieure à celle de la plus prochaine réunion de l'Assemblée Générale.

#### ART. 19

L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an à une date fixée par le Comité de Direction.

Les membres de l'Assemblée sont convoqués au moins quarante jours avant la date fixée pour la réunion de l'Assemblée, par le Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le premier Vice-Président ou l'un des Vice-Présidents.

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par le premier Vice-Président ou l'un des Vice-Présidents.

Les séances de l'Assemblée Générale ne sont pas publiques. Toutefois, les adhérents, membres de Commissions dont les rapports sont soumis au vote de l'Assemblée, peuvent y assister avec voix consultative.

Les anciens membres du Comité de Direction et de la Commission de Contrôle qui ont rempli leurs fonctions pendant six ans au moins peuvent également assister avec voix consultative aux Assemblées Générales.

#### ART. 20

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si elle réunit au moins la moitié des membres qui la composent.

Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée est convoquée dans les mêmes formes et avec le même ordre du jour. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de participants.

L'Assemblée délibère à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Le vote a lieu à main levée ou au scrutin secret si celui-ci est demandé par le quart des membres présents.

~~Les membres du Comité de Direction et de la Commission de Contrôle ne peuvent voter sur l'approbation des comptes ni sur les questions dans lesquelles leur responsabilité est engagée.~~

L'Assemblée ne peut statuer que sur les matières inscrites à l'ordre du jour établi par le Président après accord du Comité de Direction.

Toutefois, pour être inscrites à l'ordre du jour, les propositions de modifications des statuts doivent être formulées au moins deux mois à l'avance soit par le Comité de Direction, soit par la précédente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut émettre des vœux sur des questions qui sont alors inscrites d'office à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale.

#### ART. 21

~~L'Assemblée Générale élit les membres du Comité de Direction et de la Commission de Contrôle dans les conditions définies aux articles 22, 31 et 32 ci-après.~~

Parmi les membres du Comité de Direction et sur la proposition de celui-ci, elle élit le Président.

Sous réserve de l'approbation du ministre chargé du Budget, elle fixe :

- le taux du fonds de réserve, le minimum de versement et le taux de majoration des dépôts à restituer ;
- le taux des cotisations et le minimum de versement ;
- le taux d'intérêt des débits.

[...]

Supprimer

Supprimer et remplacer

[...] aux articles 22 et 31 ci-après.

#### Section 4

##### **Le Bureau**

###### ART. 29

Les membres du Bureau sont nommés pour trois ans par le Comité de Direction à l'issue de l'Assemblée qui a renouvelé ce dernier.

La vacance d'un membre du Bureau peut être pourvue par le Comité de Direction et le membre du Bureau désigné termine le mandat de celui qu'il remplace.

Outre le Président de l'Association, le Bureau comprend :

- un premier Vice-Président et deux Vice-Présidents ;
- un Rapporteur général ;
- un Trésorier et un Trésorier-adjoint ;
- un Secrétaire.

Les Vice-Présidents et le Rapporteur général secondent le Président et exercent les attributions que celui-ci leur délègue.

En cas d'empêchement du Président résultant de sa démission, de son incapacité ou de son décès, le premier Vice-Président est appelé à exercer la Présidence jusqu'à la réunion de la plus prochaine Assemblée Générale.

En cas d'empêchement de celui-ci, le Bureau désigne celui des deux Vice-Présidents appelé à exercer la Présidence jusqu'à la réunion de la plus prochaine Assemblée Générale.

Le Trésorier ou le Trésorier-adjoint souscrit, endosse, accepte ou acquitte tous chèques, traites, billets à ordre, lettres de change sous réserve des dispositions du troisième alinéa de l'article 25 ci-dessus. ~~Il paie les dépenses engagées par le Président, et surveille la bonne tenue des comptes.~~

Le Secrétaire rédige le procès-verbal des séances de l'Assemblée Générale, du Comité de Direction et du Bureau. Il peut être suppléé par un membre du Bureau désigné par le Président.

###### ART. 30

Le Bureau est présidé par le Président de l'Association ou à défaut par le premier Vice-Président ou l'un des Vice-Présidents.

Il se réunit chaque fois que le Président le juge nécessaire et au moins une fois par mois.

La moitié des membres doit être présente pour que le Bureau puisse valablement délibérer.

#### ~~Section 5~~

##### ~~Les membres de la Commission de Contrôle~~

###### ~~ART. 31~~

~~Les membres de la Commission de Contrôle sont élus pour trois ans par l'Assemblée Générale sur proposition des groupes, à raison d'un membre par groupe, à l'exception du Groupe 1 qui en désigne deux.~~

~~En cas de vacance, il y est pourvu par l'Assemblée Générale qui suit et le membre élu termine le mandat de celui qu'il remplace.~~

~~A la demande du Bureau ou du Président, les membres de la Commission de Contrôle exercent des missions d'études ou d'audit. Ces missions font l'objet d'un rapport que le Comité de Direction, après analyse, peut soumettre à l'Assemblée Générale la plus proche.~~

~~Ce rapport est présenté en même temps que les comptes à l'Assemblée Générale.~~

Il paie les dépenses engagées par le Président, et peut déléguer, sous son contrôle, aux membres de la direction administrative le paiement de certaines dépenses. Il surveille la bonne tenue des comptes.

Suppression de la section 5

Section 6

**Dispositions communes**

ART. 32

Les Délégués et Délégués suppléants, le Président, les membres du Comité de Direction, du Bureau ~~et de la Commission de Contrôle~~, sont rééligibles.

Ils ne peuvent être élus ou réélus qu'à la double condition :

- d'être toujours adhérents cotisants ;
- de ne pas avoir atteint l'âge de 65 ans, ou l'âge limite d'activité.

Cette double condition est à réunir :

- au 1<sup>er</sup> juillet précédant la date d'ouverture du scrutin pour les Délégués et Délégués suppléants ;
- à la date de leur élection ou de leur réélection pour les membres du Comité de Direction ~~et de la Commission de Contrôle~~.

Toutefois, le Président et les membres du Bureau sont éligibles ou rééligibles à ces fonctions aussi longtemps qu'ils ont la qualité de membre du Comité de Direction.

ART. 33

Les fonctions de Président, de membres du Comité de Direction, du Bureau, ~~de la Commission de Contrôle~~ et de Délégués sont gratuites.

Toutefois, les frais de déplacement et de séjour sont remboursés aux délégués, aux membres du Comité de Direction ~~et de la Commission de Contrôle~~, selon les règles applicables aux Fonctionnaires et dans les conditions fixées par le Règlement d'Administration Intérieure.

[...]

CHAPITRE VIII

**DISPOSITIONS DIVERSES**

[...]

ART. 48

Les présents statuts, adoptés par l'Assemblée Générale du ~~24 mai 2016~~, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet ~~2016~~, sous réserve de leur approbation par le ministre chargé du Budget.

Section 5

ART. 31

Les Délégués et Délégués suppléants, le Président, les membres du Comité de Direction et du Bureau, sont rééligibles.

Supprimer

ART. 32

Supprimer

[...] et aux membres du Comité [...]

Supprimer

ART. 47

Les présents statuts, adoptés par l'Assemblée Générale du 15 juin 2020, entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020, sous réserve de leur approbation par le ministre chargé du Budget.

Chirurgie mini-invasive des tumeurs cérébrales guidée par image basée sur la reconstruction des faisceaux de fibres blanches - Mini-NODDI-Tract

PORTEUR DU PROJET

Prénom Nom	Diplôme	Spécialité
Monsieur LUBRANO Vincent	Médecin chirurgien Praticien Hospitalier	Neurochirurgie
Lieu d'exercice du porteur	Lieu de réalisation du projet et Organismes associés	
CHU Toulouse - Purpan		
Etablissement contractant	Liens avec la Fondation de l'Avenir	
CHU Toulouse - Purpan	le porteur a expertisé des projets en	

PROJET : Projet de recherche Clinique

CALENDRIER DU PROJET

Etape 1: Période d' inclusions & recueil de données : Aout 2019 : Debut des inclusions (autorisations réglementaires obtenues)  
 Avril 2020 : 50% d'inclusion  
 Janvier 2021 : Fin des inclusions  
 Dépenses : assurance - prestations médicales  
 Livrables : CRF partiellement complétés

Etape 2: Suivi & fin d'étude : Mai 2021 : Dernière visite du dernier patient inclus  
 Dépenses : prestations médicales  
 Livrables : CRF complétés

Etape 3: Gel de base : Juin 2021 - Sept 2021 : Gel de base  
 Livrables : base de donnée analysable

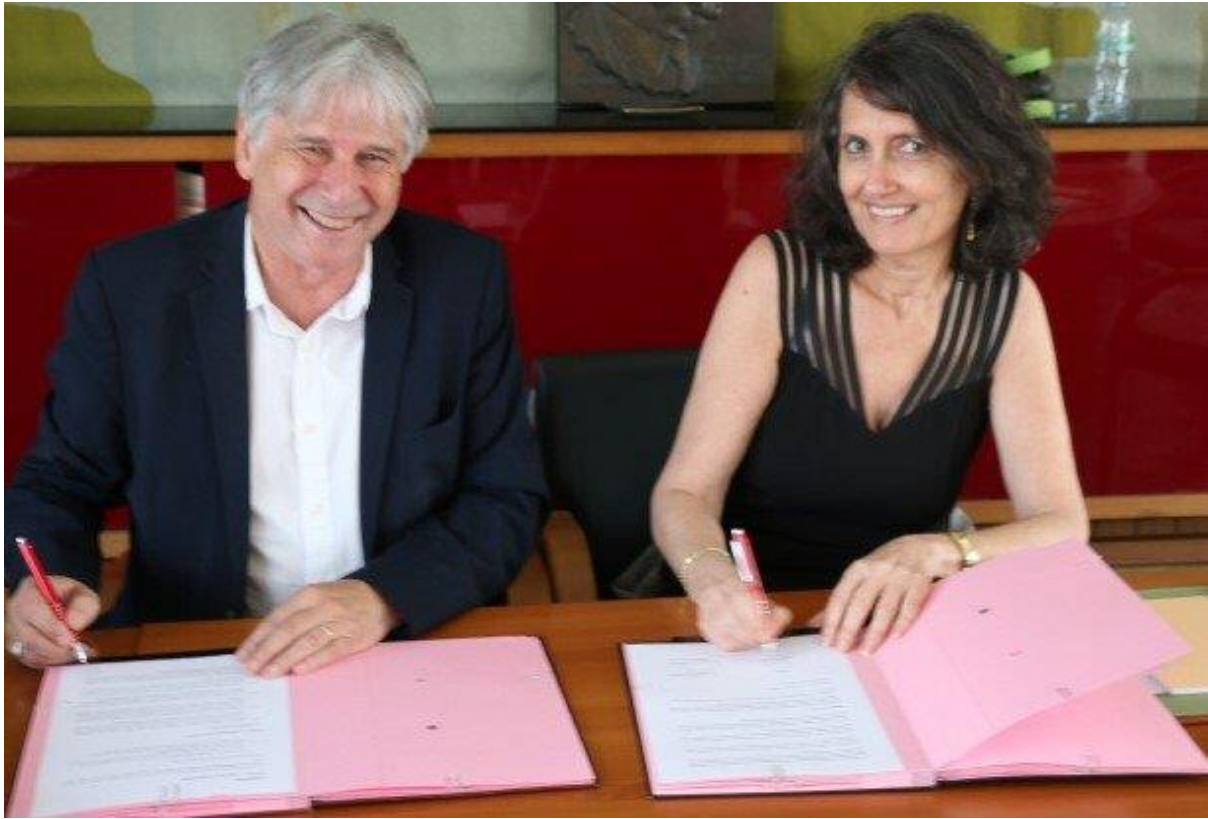
Etape 4: Analyse statistique : Octobre 2021 - Mars 2022 : Analyse  
 Dépenses : ingénieur recherche imagerie  
 Livrables : rapport scientifique

Etape 5: Valorisation : Avril 2022 - Juillet 2022 : Publication  
 Dépenses : frais de publication

**Durée du projet : 36mois**

RESUME

L'objectif pour la chirurgie des tumeurs cérébrales est d'enlever la plus grande partie possible de la tumeur sans affecter la motricité, le langage et la vision, structurellement supportées par des réseaux de neurones qui communiquent entre eux par des faisceaux de fibres. La tractographie par IRM en tenseur de diffusion permet de reconstruire facilement ces faisceaux chez les sujets sains. Malheureusement, l'oedème tumoral met régulièrement à défaut les algorithmes actuels de reconstruction de fibres pour les patients atteints de tumeurs cérébrales. Notre étude pilote vise à évaluer l'utilisation d'un nouvel algorithme de tractographie.



*Signature de la convention triennale AFCM/Fondation de l'Avenir*

## *Cheffe de la Mission Responsabilité, Doctrines et Contrôles Internes Comptables de la DGFIP*



Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie, dans ces circonstances très particulières, de me permettre de m'exprimer, non pas réellement « devant vous », mais au moins de vive voix, afin de vous dire quelques mots sur l'actualité de la R.P.P. et de la Mission.

L'actualité, c'est évidemment **la crise sanitaire** et toutes ses conséquences pour l'activité et donc la responsabilité des Comptables. Dès le début de la crise, la DGFIP s'est adaptée à ce contexte inédit, par des mesures dérogatoires exceptionnelles, par exemple en matière de recouvrement des recettes ou d'exécution des marchés publics. Mais bien sûr, aujourd'hui et devant vous, je parlerai de l'ordonnance du 25 mars 2020, modifiée le 13 mai, relative à la R.P.P. : elle reconnaît que la période du 12 mars au 10 août inclus constitue une circonstance de la force majeure dans l'appréciation de la responsabilité personnelle et pécuniaire des Comptables Publics.

Cette mesure n'allait pas de soi. Jusqu'alors, l'appréciation de la force majeure avait toujours été réalisée au cas par cas et de manière très restrictive. Mais le principe de réalité devait l'emporter. Un principe de réalité, et surtout un principe de confiance.

Car oui, reconnaître aux Comptables une forme de présomption de force majeure pendant cinq mois, c'est leur faire confiance. Cette confiance découle d'une conviction forte : les Comptables savent faire la part des choses.

Ils savent être rapides et « agiles », pour employer une expression en vogue, quand il le faut.

Ils savent aussi être vigilants et nous l'avons d'ailleurs constaté ces dernières semaines : les Comptables ne se sont pas transformés en « passoires ».

Enfin, et avant tout, ils savent accompagner leur ordonnateur. Le conseiller, surtout dans la difficulté. Et le prévenir quand il risque de s'égarer. Pour, une fois encore, solidifier la confiance.

A côté de cette actualité exceptionnelle, il y a le quotidien, qui n'a pas pour autant été de tout repos ces derniers temps.

La responsabilité est questionnée, de plusieurs manières. Ainsi, en 2019, nous avons eu à connaître de **trois questions prioritaires de constitutionnalité** concernant la R.P.P. Et ce, alors même que nous ne parlons ici que d'un seul article de loi. Au final, ces contentieux ont abouti à confirmer la constitutionnalité du système, sur trois points non négligeables que sont la procédure de remise gracieuse, le monopole des poursuites dont dispose le Parquet, et enfin le régime de la gestion de fait. Avouons qu'il aurait tout de même été surprenant d'apprendre que depuis 1963, les Comptables, l'Administration et les Juges agissaient en violation de la Constitution...

Ces derniers mois n'ont pourtant pas été sans surprise. Je pense que de nombreux Comptables seront étonnés, par exemple, si je leur dis qu'**en 2019, le Juge des comptes a été, d'une certaine manière, exceptionnellement clément**. C'est pourtant vrai, si l'on raisonne en chiffres bruts. En 2019, la Cour des Comptes a prononcé moins de 10 M€ de débet, contre 50 M€ en moyenne les années précédentes. Les C.R.C. ont également prononcé 10 M€ de débet, soit deux fois moins que d'habitude.

Les juges seraient-ils donc devenus subitement débonnaires en 2019 ? Pas vraiment. Car si les montants des débet diminuent, leur nombre lui, est stable dans les C.R.C. et a même augmenté d'un tiers à la Cour des Comptes. Les laissés à charge après remise gracieuse - ce qui compte vraiment - n'ont donc pas bénéficié de cette baisse du montant des débet.

Les évolutions sont donc fluctuantes et pas toujours prévisibles. Par exemple, en octobre dernier, le **Conseil d'État** a rendu une décision très attendue, mais très défavorable, puisqu'il a confirmé la sanction des Comptables de l'**Opéra de Bordeaux**, mis en débet pour des détournements commis par une régisseuse, agent de l'ordonnateur.

Deux mois plus tard, le même Conseil d'État s'attaquait à une question toujours complexe, celle du préjudice financier, et y donnait cette fois une réponse beaucoup plus favorable. A travers deux arrêts de principe du 9 décembre dernier, relatifs pour l'un à la **Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne**, pour l'autre à l'**Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux**, le Juge de Cassation a livré un *vade-mecum* très utile pour apprécier le préjudice financier pour les opérations de dépenses. En résumé, certains manquements causent en principe toujours

préjudice, d'autres en principe jamais. Et entre les deux, certains manquements causent préjudice, sauf si trois critères cumulatifs sont réunis : le service fait, le fondement juridique et la volonté de l'ordonnateur.

**Ce n'est donc pas le « grand soir ». Mais c'est un éclaircissement bienvenu**, même s'il intervient huit ans après la réforme de 2011.

Sachez d'ailleurs que **plusieurs autres pourvois en cassation sont en cours**. Leur dénouement devrait intervenir avant la fin de l'année.

Il est donc trop tôt pour savoir si la porte entrebâillée par les deux décisions de décembre dernier va pouvoir s'ouvrir davantage. Mais nous espérons bien obtenir de nouvelles avancées au profit de la communauté des Comptables.

Je vous remercie.

*Madame la Présidente remercie Marion LORNE pour sa présentation, elle enchaîne avec son discours de clôture qu'elle a normalement l'honneur de présenter devant les personnalités que peuvent être les représentants de la Cour des Comptes ou le Directeur Général des Finances Publiques.*

Chers vous tous,

C'est une Assemblée Générale bien particulière ! De toute son histoire, même au cours des deux guerres mondiales, l'A.F.C.M. a toujours tenu ses Assemblées Générales en mode présentiel. Mais crise sanitaire oblige, nous sommes conduits à respecter notre obligation statutaire hors le cadre qui réunit d'habitude notre communauté professionnelle à Paris. Nous sacrifions donc à l'exigence de la « rencontre en mode distanciel » qui aura caractérisé le fonctionnement des organisations en cette sombre période du printemps 2020 et nous espérons tous que ce sera la dernière fois en la forme.

L'an passé, j'exposais pourquoi la R.P.P. des Comptables Publics était non seulement un gage de sécurité et de démocratie, conçue pour poser des limites aux pouvoirs des ordonnateurs tout en éclairant ces derniers, mais aussi un véritable facteur de modernisation de la gestion financière publique et à ce jour toujours d'actualité.

J'indiquais que, forte de la robustesse de ses fondements, elle devait évoluer et s'adapter au pari numérique qui irrigue notre société et guide la modernisation de nos process dans un contexte de partenariat renforcé avec l'ordonnateur, en liaison avec l'intégration croissante des organisations.

Si je cite aujourd'hui les éléments de mon discours d'il y a un an, c'est que nous étions déjà depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, dans une réflexion collective sur le régime de responsabilité des Comptables sans véritablement trouver meilleur garant de la sécurité des Comptes Publics. Or nous sommes avec la R.P.P. sur le continent de la responsabilité et cette année a vu fleurir encore une fois des études, des colloques, des rapports tendant tour à tour à étendre la R.P.P., à l'alléger ou encore pour d'autres, à la supprimer.

Mais depuis le mois de mars 2020, nous avons basculé avec la crise mondiale du Covid-19 dans un monde nouveau de chocs sanitaire, social, économique, financier, de mesures législatives et réglementaires d'une magnitude inédite.

Bien sûr, notre R.P.P. a fait l'objet d'une ordonnance prise sur le fondement de l'article 11 de la loi du 23 mars 2020, " dérogeant aux dispositions de l'article 60 de la loi de finances pour 1963 relative à la responsabilité personnelle et pécuniaire des Comptables publics ".

C'est ainsi que bien malgré nous, nous autres Comptables Publics auront été dans la situation inédite de mesurer notre dispositif, que certains qualifient de lourdeur administrative, de système à bout de souffle.

Mais nous verrons que notre population de Comptables n'aura pas été " tétanisée " par cette R.P.P. « de temps de guerre ». Pour contrôler et payer les dépenses urgentes liées à la crise, nous avons été dynamiques, efficaces, modernes et nous avons contribué à la continuité de l'action de l'État sans blocage, sans lourdeur administrative. Mieux, une fois la crise passée, nous constaterons que le Comptable Public, indissociablement lié à sa responsabilité personnelle et pécuniaire, aura été le garant d'une certaine maîtrise de la dépense publique.

## **I. La R.P.P. des Comptables Pubics, pilier fondateur souvent interrogé voire contesté de nos institutions financières, demeure un indispensable facteur d'équilibre et de sécurité qui peut et sait évoluer : ou comment responsabiliser les décideurs publics tout en modernisant l'action des Comptables Publics.**

Les différents colloques, études, et rapports produits replacent la problématique de la R.P.P. dans le contexte plus large de la responsabilité de tous les acteurs, gestionnaires comme Comptables. L'indissociabilité du couple ordonnateur-comptable le dispute à l'indispensable partition des rôles, garante du fonctionnement équilibré et partenarial qu'impose une approche moderne de la fonction financière publique.

**11 - Le colloque du 18.10.2019 sur la responsabilité des gestionnaires publics organisé par la Cour des Comptes et le Conseil d'État : premiers pas vers la parallélisation des responsabilités et tentative inachevée de rénovation de la R.P.P.**

*- Le Premier président de la Cour souhaite une décision du juge financier plus juste et plus équitable.*

La piste qu'il suggère pour ce faire, serait celle " d'un régime où le montant mis à la charge du Comptable ne serait pas systématiquement égal au montant du manquement, c'est-à-dire de la dépense irrégulière ou de la recette non recouvrée, il refléterait en revanche plus directement et plus clairement la part de responsabilité respective de chaque acteur, Comptable et ordonnateur ".

Pour cela il cible trois objectifs :

- une rénovation des responsabilités sans diminution ou même disparition des contrôles *a posteriori* ;
- une rénovation des responsabilités sans confusion des responsabilités ;
- une rénovation des responsabilités sans déséquilibre des responsabilités.

L'année dernière, j'indiquais qu'il ne m'appartenait pas de me prononcer sur la responsabilité politique des ordonnateurs qui sont des partenaires dans la mise en place du contrôle hiérarchisé de la dépense ou du contrôle allégé en partenariat par exemple. La responsabilité d'une mauvaise gestion d'un ordonnateur relève d'un autre débat et ne doit ni ne peut être mêlée à celle du Comptable.

C'est la séparation ordonnateur/Comptable qui est le pilier de l'ordre public financier et la R.P.P. qui en est les fondations. Cette partition des rôles et des responsabilités permet à l'ordonnateur d'être assuré de la régularité externe de ses actes financiers. Il ne faut pas oublier non plus que le Comptable en tant que caissier a l'exclusivité du maniement des deniers publics et il doit être le seul à avoir cette responsabilité.

Au cours de ce même colloque, j'ai compris que le premier président souhaitait une évolution du décret de 2008 et de l'appréciation de la notion de préjudice quand il indiquait " *la mise en débet systématique n'a pas de sens lorsque l'absence de remise gracieuse peut faire supporter au Comptable les conséquences d'une irrégularité qui n'est pas de son fait ou qui est largement formelle. Je pense dans ce dernier cas aux situations d'enrichissement sans cause, lorsque le conseil d'administration d'un établissement public refuse la remise gracieuse, comme il en a la possibilité, impose aux Comptables le remboursement d'un débet sans qu'il y ait de préjudice pour l'établissement et au bénéfice de sa propre caisse* ".

**– Un consensus semble apparaître sur la difficulté de cerner la notion de préjudice financier. C'est le sens des deux arrêts du Conseil d'État de la fin de l'année 2019.**

L'application de l'article 90 de la loi du 28.12.2011, après plus de huit ans continue de donner lieu à beaucoup d'interprétations de jurisprudence des Chambres régionales ou de la Cour elle-même sur la notion de débet avec préjudice ou sans préjudice financier.

Le rapporteur public en séance au Conseil d'Etat, Louis DUTHEILLET DE LAMOTHE, précise que pour conclure à l'existence ou non d'un préjudice, la Cour s'appuie alternativement sur trois éléments :

- la réalité du service fait ;
- le fondement juridique de la dépense (le caractère dû ou indû de la dépense) ;
- la volonté de l'ordonnateur.

Il précise que pour prononcer un débet il faut désormais trois éléments :

- un manquement du Comptable ;
- un préjudice financier ;
- et surtout un lien de causalité.

Il distingue quatre manquements qui créent un préjudice :

- l'erreur sur la liquidation faite à partir des éléments régulièrement remis au Comptable qui conduit à un trop payé ;
- le paiement d'une dette prescrite ou non échue ;
- le paiement qui n'a pas d'effet libératoire, notamment lorsqu'il n'est pas adressé au véritable créancier ;
- l'absence de tout ordre de payer.

Il identifie deux manquements qui ne créent pas de préjudice :

- l'erreur d'imputation de la dépense au bon chapitre,
- le défaut de visa ou d'avis du contrôleur budgétaire lorsque celui-ci est requis.

Il conclut que lorsque la dépense irrégulière a trouvé sa contrepartie, elle peut être regardée comme fondée juridiquement et comme ayant eu l'accord de l'ordonnateur. Le Juge financier doit en principe écarter de ce fait l'existence d'un préjudice financier et ne doit pas prononcer de débet.

Il faut espérer que forts de ces précisions, les magistrats financiers trouveront l'harmonie nécessaire à l'application d'un texte qui a quand même déjà plus de huit ans.

**12 - La lettre de mission du 20.12.2019 du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, Gérald DARMANIN à Jean BASSÈRES, Inspecteur Général des Finances et actuel Directeur Général de Pôle Emploi : esquisse de recentrage des régimes de responsabilités ?**

La mission s'inscrit dans le cadre du chantier de modernisation de la gestion budgétaire et comptable. La commande passe par " *la responsabilisation accrue des gestionnaires publics, notamment en repositionnant les contrôles a priori vers des contrôles a posteriori, en développant la contractualisation pluriannuelle et en clarifiant et simplifiant la chaîne de la dépense, dans le cadre d'une fonction financière renforcée* ".

**Nota important** : Au moment où je rédige le discours de notre Assemblée Générale, initialement prévue le 19 mai 2020 et repoussée au 15 juin pour cause de confinement sanitaire, je ne connais pas les conclusions de la mission qui devait rendre son rapport définitif fin mars 2020.

Je souhaite juste rappeler que la séparation ordonnateur/comptable a une double finalité, celle du contrôle - il s'agit de repérer les irrégularités en amont avant que l'argent ne quitte la caisse publique - et celle de la probité - deux agents sont moins tentés et moins faciles à convaincre de s'écarter des règles qu'un seul.

Il ne faut pas davantage oublier le rôle de l'intelligence artificielle dans la sélection des contrôles *a priori* qui permettra de contrôler encore plus efficacement. Pourquoi transformer des contrôles *a priori* en contrôles *a posteriori* quand justement, l'intelligence artificielle est à notre service ?

Par ailleurs, pourquoi ne pas rendre le contrôle allégé en partenariat obligatoire quand il est possible, après l'audit des services de l'ordonnateur, qui prévoit bien avec le droit d'évocation du Comptable, un contrôle intelligent *a posteriori* ?

Les textes existent déjà, sauf l'obligation de laisser entrer le Comptable chez l'ordonnateur pour analyser sa chaîne de dépense.

C'est bien la séparation ordonnateur/comptable qui participe à la qualité et la sécurité de la gestion financière publique car elle permet à l'administration française de garantir la régularité de ses opérations financières. C'est un élément essentiel dans un État de droit.

## **II - Les dérogations aux dispositions relatives à la R.P.P. des Comptables Publics pendant la période d'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19 : illustration de l'obsolescence de ce régime de responsabilité ou avatar indispensable et révélateur de nécessaire évolution chez d'autres acteurs ?**

### **21 - L'ordonnance 2020-326 du 25 mars 2020, paradoxe d'un texte d'exception qui conforte le droit commun du régime de R.P.P., loin de suggérer sa remise en cause.**

La loi de finances pour 1963 avait bien prévu que la R.P.P. du Comptable ne pouvait être un dogme qui empêcherait le fonctionnement de la gestion comptable et financière de l'État, des collectivités et des établissements publics locaux en cas de force majeure.

L'article 60 de cette même loi constitue le fondement de la R.P.P. du Comptable. Il résulte de ses dispositions que tout manquement à l'un des contrôles requis par la réglementation et ayant causé un préjudice financier à l'organisme public concerné est susceptible d'aboutir à ce que le Comptable soit constitué en débet pour le montant en question.

Suivant le V du même article, la R.P.P. du Comptable Public n'est cependant pas mise en jeu en cas de force majeure.

Ainsi l'ordonnance 2020-326 du 25 mars 2020 dispose-t-elle que pour l'appréciation de la R.P.P., les mesures de restriction et de confinement décidées par le gouvernement à compter du 12 mars 2020 sont constitutifs d'une circonstance de force majeure. En conséquence les éventuels manquements des Comptables liés à ces circonstances ne sont pas susceptibles d'aboutir à la mise en jeu de leur responsabilité.

L'ordonnance n'a donc pas pour objet de dégager les Comptables Publics de toute responsabilité pendant la période concernée, mais seulement dans les cas où un lien de causalité aura été établi entre la crise sanitaire et l'éventuel manquement du Comptable.

Je note que dans le rapport de présentation de l'ordonnance au Président de la République, il est bien précisé que les manquements sans rapport avec la pandémie continueront à être sanctionnés dans les conditions de droit commun, afin de maintenir une protection efficace de l'ordre public financier.

Je tiens à remercier le rédacteur de ce rapport qui atteste par là même de l'utilité du régime de RPP des comptables publics ! Sans compter qu'au sortir de la crise, il faudra « relisser les textes » pour faire disparaître ce qui n'est plus nécessaire et rétablir alors la situation *ex ante*.

Il paraît en tout état de cause évident que la RPP n'a pas été dans ces temps troublés de crise majeure la lourdeur administrative que certains auront voulu voir : il n'a jamais été nécessaire d'avoir 3 coups de tampon pour assurer nos fonctions de comptables ! La réactivité du réseau de la DGFIP et sa vigilance proactive dans l'application des textes d'exception ont témoigné de sa volonté de servir au mieux de l'intérêt collectif dans le cadre temporaire édicté.

Ces mesures exceptionnelles doivent le rester et nous savons bien sûr déjà qu'ici ou là, la dépense publique n'ayant pas fait l'objet des contrôles traditionnels a été malmenée. Il ne faut pas en tirer argument pour affaiblir voire effacer la R.P.P., mais au contraire en tirer parti pour garantir davantage encore la bonne exécution de la dépense et à un moindre degré, des recettes publiques.

L'ordonnance a exclu la prise en charge des déficits résultant de circonstances de force majeure par le budget de l'État, ces déficits ayant vocation à être supportés par le budget de l'organisme intéressé.

C'est au total un mauvais moment d'histoire qui finalement aura transféré la responsabilité du Comptable vers l'ordonnateur, vers son budget.

Cette responsabilité partagée souhaitée par certains trouve ici toutes ses limites. S'il n'y a pas de contrôles indépendants selon les règles de la Comptabilité Publique, garantes de la protection des fonds publics, ce sont les budgets qui supporteront le coût de ces dépenses non contrôlées et « frauduleuses ».

## **22 - Les dépenses de la force majeure : une illustration topique de carences suggérant la revisite du rôle des acteurs de l'exécution budgétaire et de leur contrôle.**

Le fait est désormais acquis, sans parler de ses autres impacts, pour certains incalculables voire non encore pleinement identifiables, la crise aura un coût budgétaire d'un niveau considérable. Mais chacun reconnaît qu'il était bien difficile de faire autrement dans ce monde hors normes de l'urgence tous azimuts.

Il est patent que dans ce fleuve de dépenses, des dérives de toutes sortes sont à déplorer, faute de réel contrôle possible.

Ce sont par exemple des dizaines de millions d'euros qui auront été versées à fonds perdus, avant tout service fait, parce que les fournisseurs conditionnaient la prise de commande des masques à un paiement quasi total et il est arrivé qu'ils ne les ont pas livrés.

Les escroqueries au virement (les fameux « FOVI ») auront également été « à la mode » mais c'est bien cette responsabilité ancrée tant au niveau du Comptable que de ses Collaborateurs qui aura permis d'en éloigner la plupart, avec l'appui efficace des outils de la DGFIP.

Le moment restera également marqué par les attestations sur l'honneur qu'auront produites les centaines de milliers d'entrepreneurs en difficulté pour pouvoir prétendre à une aide, dans le cadre du volet Etat du Fonds de solidarité notamment. Quand il s'agit de mesures dont le traitement industriel est vital pour l'économie et nos concitoyens, il est difficile de faire mieux.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, ces mesures dérogatoires et temporaires au droit commun de la responsabilité des Comptables ne sont nullement la preuve d'une inadéquation de ce régime aux exigences de la continuité de l'action publique en temps de crise.

Rappelons que pendant cette période de crise, l'immense majorité des dépenses publiques, - payes des fonctionnaires, commande publique non liée aux « dépenses Covid19 » (ainsi qu'il aura été convenu de les appeler) - aura été contrôlée et payée selon le droit commun échappant au champ d'application de l'ordonnance.

Ce sont les contingences de la situation, à savoir le confinement réduisant les déplacements et la disponibilité des acteurs de la chaîne financière surtout chez les ordonnateurs au demeurant, mais aussi notamment les conditions à l'achat inconnues jusqu'alors (pensons aux exigences financières lors des négociations pour l'achat de protections sanitaires), pour ne prendre que ces deux raisons principales, qui ont conduit à déroger parfois sans filet aux procédures ordinaires.

Les exemples de tentatives centrifuges vis-à-vis du droit commun sont nombreuses. Les élus locaux, la plupart du temps dépourvus face à la brutalité de la crise et de ses conséquences sur la vie de leurs concitoyens et de l'économie locale auront exploré toutes les pistes pour tenter de répondre aux attentes collectives. Qui par exemple de demander une liberté de gestion des redevances d'occupation de l'espace public pour aider les entreprises, qui de vouloir créer des mini fonds locaux intercommunaux de solidarité, à l'instar du fonds éponyme de l'État, cofinancés par les régions.

Autant d'initiatives dont on ne saurait blâmer les élus, mais qui, pour être recevables, supposent une modification des textes de référence, sans laquelle l'action du Comptable bien que strictement conforme à la réglementation serait immanquablement perçue comme au mieux tatillonne, au pire rétrograde voire anormale. Le légalisme des Comptables Publics ne saurait leur être reproché, et le contrôle de légalité auquel les directions locales sont de plus associés par le biais de conventions avec les préfets mérite à mon sens davantage de questionnement, dans l'intérêt commun.

Pour autant on ne saurait davantage conclure de tout ce qui précède que le régime de la R.P.P. tel que nous le connaissons ne mérite nulle évolution ni adaptation aux mouvements fonciers de la société et aux exigences des temps modernes, singulièrement pour faire face aux crises les plus graves. Il convient ici de se référer aux termes du discours de la signataire qui, en 2019, énonçait les pistes de modernisation souhaitables.

L'introspection est, comme l'humilité, une vertu nécessaire qui doit trouver à s'appliquer à toutes les réflexions sur nos modes de fonctionnement. Il en va ainsi de la modernisation de la responsabilité personnelle et pécuniaire des Comptables, qui aura tout à gagner d'une revue régulière de ses composantes.

L'adaptation du regard du Juge Financier aux exigences réelles du temps présent et l'évolution des textes qui encadrent le champ d'action des ordonnateurs n'échappent pas davantage à cette nécessité.

\* \* \* \*

Au moment d'achever mon propos, je tiens à remercier chaleureusement les équipes de l'A.F.C.M. ainsi que les membres du Bureau et du Comité de Direction pour leur engagement au quotidien.

Je suis depuis longtemps une convaincue des bienfaits de la dématérialisation en raison de ce qu'elle apporte de positif, notamment la liberté de travailler où l'on veut...ou presque ! Grâce à la bonne volonté de tous nous passons rapidement dans cet univers. Celui-ci a d'ailleurs permis de télétravailler, d'être au rendez-vous de toutes les sollicitations. Mais l'e-gestion ne transformera pas notre association en e-A.F.C.M., car l'esprit mutualiste reste fondé sur des valeurs humaines, non dématérialisables par essence !

\* \* \* \*

## Conclusion

À un moment historique où l'État par la force des choses et pour le bien commun aura beaucoup dépensé, les Comptables Publics auront pleinement joué leur rôle dans cette architecture complexe largement éprouvée par la crise.

Vous le savez Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques, nos services ont été au rendez-vous.

Le Comptable Public, fort de son positionnement partenarial et de l'indépendance que lui confère la R.P.P., est écouté des ordonnateurs, qui ont ainsi, avec nos concitoyens, l'assurance que les dépenses obéissent à un corpus de règles garantes de l'utilisation rigoureuse des deniers publics, respectant ainsi les exigences de la vie démocratique.

L'esprit de la R.P.P. participe de la construction et de l'adaptation de cet édifice. Il en est indissociable.

*La Présidente remercie chaleureusement l'ensemble des participants à cette si particulière Assemblée Générale 2020 et à l'attention qu'ils y ont portée :*

*« Avant de conclure, j'aimerais chaleureusement remercier l'ensemble des délégués dont le mandat s'achève cette année, pour leur engagement et leur fidélité tout au long de ces six années passées.*

*Pour ceux qui seront encore cautionnés au 1<sup>er</sup> juillet prochain, condition exigée par nos statuts, je les encourage à se représenter pour un nouveau mandat et pour cela faire acte de candidature dès à présent auprès du Directeur de l'A.F.C.M. »*

*Elle donne rendez-vous à tous le 11 mai 2021, date de la prochaine Assemblée Générale de l'A.F.C.M.*

# Remboursement

## des fonds de réserve en 2019

GROUPES	NOMBRE DE DOSSIERS	FONDS DE RÉSERVE	MAJORATION STATUTAIRE	TOTAL	% MAJ. STAT./ FONDS RÉSERVE
G1	226	73.886,00	46.748,00	120.634,00	63,27
G2	187	13.159,00	10.064,00	23.223,00	76,48
G3	1.977	13.637,00	4.309,00	17.946,00	31,60
G4	13	13.776,00	7.490,00	21.266,00	54,37
G5	355	8.816,00	3.708,00	12.524,00	42,06
G6	22	5.353,00	3.356,00	8.709,00	62,69
<b>TOTAL</b>	<b>2.780</b>	<b>128.627,00</b>	<b>75.675,00</b>	<b>204.302,00</b>	<b>58,83</b>

## Débets versés

Au cours de l'année 2019, l'A.F.C.M. a versé  
une somme de 94.985,79 € pour 16 débits  
(Groupe 1 : 2 - Groupe 2 : 3 - Groupe 3 : 9 - Groupe 5 : 2).

En 2018, elle avait versé  
une somme de 49.179,23 € pour 17 débits  
(Groupe 1 : 2 - Groupe 2 : 1 - Groupe 3 : 12 - Groupe 5 : 2).

Compte tenu des remboursements obtenus  
et des dossiers admis en non-valeur,  
l'en-cours des débits au 31 décembre 2019 s'élève à 882.472,60 €  
contre 833.214,40 € en 2018.

## des adhérents cotisants au 31 décembre 2019

GROUPES	Nombre d'adhérents cotisants	Cautionnements garantis	Moyenne par adhérent	Fonds de réserve cotisants	Moyenne par adhérent
G1	3.745	600.656.433,00	160.389	1.201.351,23	320,79
G2	7.661	214.746.354,00	28.031	440.418,59	57,49
G3	37.676	75.019.839,38	1.991	255.126,20	6,77
G4	147	73.805.000,00	502.075	147.610,00	1.004,15
G5	6.571	101.678.690,99	15.474	214.752,90	32,68
G6	363	41.006.396,00	112.965	82.071,87	226,09
<b>TOTAL</b>	<b>56.163</b>	<b>1.106.912.713,37</b>	<b>19.709</b>	<b>2.341.330,79</b>	<b>41,69</b>

GROUPES	GARANTIE PRINCIPALE			Ristournes accordées sur la cotisation
	Nombre de cotisations appelées	Montant des cotisations appelées	Moyenne par adhérent	
G1	3.661	536.880,83	146,65	154.705,75
G2	6.929	250.360,77	36,13	52.116,78
G3	36.108	515.419,54	14,27	4.453,12
G4	109	44.614,57	409,31	12.832,85
G5	6.025	181.381,89	30,10	28.883,44
G6	344	34.838,81	101,28	10.491,39
<b>TOTAL</b>	<b>53.176</b>	<b>1.563.496,41</b>	<b>29,40</b>	<b>263.483,33</b>

ACTIF	EXERCICE 2019			EXERCICE 2018
	BRUT	AMORT. PROV.	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, marques, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	915.959,03	776.094,03	139.865,00	126.758,52
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1.858.994,54	–	1.858.994,54	1.858.994,54
Constructions	14.872.070,80	6.729.545,04	8.142.525,76	8.304.346,49
Installations techniques, matériel et outillage	93.623,15	76.565,41	17.057,74	22.468,10
Autres	536.913,21	365.170,02	171.743,19	191.230,10
<b>Immobilisations en cours</b>				
Immobilisations corporelles en cours	–	–	–	–
Avances et acomptes immobilisations corporelles	–	–	–	–
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	2.412.958,14	–	2.412.958,14	2.416.769,37
Titres immobilisés	5.130.669,75	56.759,55	5.073.910,20	5.107.212,74
Prêts	146.781,26	5.885,82	140.895,44	159.623,29
Autres	1.064.408,40	852.089,25	212.319,15	226.592,54
<b>TOTAL</b>	<b>27.032.378,28</b>	<b>8.862.109,12</b>	<b>18.170.269,16</b>	<b>18.413.995,69</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	320.370,92	93.827,48	226.543,44	200.810,79
Autres	321.829,83	–	321.829,83	253.598,96
<b>Disponibilités</b>	697.484,73	–	697.484,73	420.619,11
<b>TOTAL</b>	<b>1.339.685,48</b>	<b>93.827,48</b>	<b>1.245.858,00</b>	<b>875.028,86</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	151.225,33	–	151.225,33	268.688,31
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>28.523.289,09</b>	<b>8.955.936,60</b>	<b>19.567.352,49</b>	<b>19.557.712,86</b>

PASSIF	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Réserves statutaires	4.227.302,89	4.182.156,23
Autres réserves	1.897.838,94	1.897.838,94
Résultat de l'exercice	81.240,51	45.146,66
<b>TOTAL</b>	<b>6.206.382,34</b>	<b>6.125.141,83</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>Provisions</b>		
Provisions pour charges	570.000,00	220.000,00
<b>TOTAL</b>	<b>570.000,00</b>	<b>220.000,00</b>
<b>DETTES</b>		
<b>Dettes financières</b>		
Fonds de réserve des adhérents	5.761.832,14	5.747.819,86
Intérêts courus sur fonds de réserve	2.434.264,32	2.475.983,88
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2.357.117,58	2.655.875,41
Dettes financières diverses	273.204,63	267.554,47
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	168.094,74	390.671,54
Dettes fiscales et sociales	297.723,97	171.122,13
Autres dettes	14.059,19	39.436,60
<b>Dettes sur immobilisations</b>		
Dettes sur immobilisations	20.293,54	76.245,83
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	96.142,24	118.109,92
<b>TOTAL</b>	<b>11.422.732,35</b>	<b>11.942.819,64</b>
<b>COMPTE DE RÉGULARISATION</b>		
<b>Produits constatés d'avance</b>		
	1.368.237,80	1.269.751,39
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>19.567.352,49</b>	<b>19.557.712,86</b>

CHARGES	SIÈGE	IMMOBILIER	TOTAL 2019	TOTAL 2018
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Autres achats et charges externes	768.103,40	677.373,59	1.445.476,99	1.833.235,20
Impôts, taxes et versements assimilés	163.017,58	529.632,67	692.650,25	671.095,13
Salaires et traitements	831.167,56	297.583,58	1.128.751,14	1.057.170,08
Charges sociales	435.095,49	138.182,44	573.277,93	566.971,17
Autres charges	268.921,98	10.886,03	279.808,01	280.324,39
Dotations aux amortissements des immobilisations	90.051,46	379.291,93	469.343,39	453.435,52
Dotations aux provisions pour risques et charges	25.000,00	440.000,00	465.000,00	110.000,00
Dotations aux provisions pour dépréciation actif circulant	-	6.511,52	6.511,52	1.703,68
Ventilations charges locatives	-	885.753,34	885.753,34	887.340,91
<b>TOTAL</b>	<b>2.581.357,47</b>	<b>3.365.215,10</b>	<b>5.946.572,57</b>	<b>5.861.276,08</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Intérêts et charges assimilées	137.474,03	50.221,40	187.695,43	219.644,67
Dotations aux amortissements et aux provisions	103.031,21	-	103.031,21	170.906,48
<b>TOTAL</b>	<b>240.505,24</b>	<b>50.221,40</b>	<b>290.726,64</b>	<b>390.551,15</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	35.647,97	2.283,20	37.931,17	93.703,31
Sur opérations en capital	721.649,91	-	721.649,91	260.107,07
<b>TOTAL</b>	<b>757.297,88</b>	<b>2.283,20</b>	<b>759.581,08</b>	<b>353.810,38</b>
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES</b>	13.946,00	103.922,00	117.868,00	- 3.748,00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3.593.106,59</b>	<b>3.521.641,70</b>	<b>7.114.748,29</b>	<b>6.601.889,61</b>
<b>RÉSULTAT</b>	- 314.748,77	395.989,28	81.240,51	45.146,66
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3.278.357,82</b>	<b>3.917.630,98</b>	<b>7.195.988,80</b>	<b>6.647.036,27</b>

# Compte de résultat

PRODUITS	SIÈGE	IMMOBILIER	TOTAL 2019	TOTAL 2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Production vendue (cotisations et loyers)	1.693.544,65	2.862.454,79	4.555.999,44	4.441.610,37
Cotisations nettes non acquises	- 4.609,03	-	- 4.609,03	- 31.510,21
Transfert de charges d'exploitation	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	44.265,78	44.265,78	57.650,89
Autres produits	10.660,93	539,36	11.200,29	18.272,17
Reprises sur amortissements et provisions	5.000,00	120.167,12	125.167,12	186.109,00
Provisions pour charges locatives	13.440,00	807.896,95	821.336,95	812.104,33
Régularisation charges locatives	883,58	76.589,93	77.473,51	41.138,62
<b>TOTAL</b>	<b>1.718.920,13</b>	<b>3.911.913,93</b>	<b>5.630.834,06</b>	<b>5.525.375,17</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits des participations	221.880,39	-	221.880,39	202.048,63
Produits des autres immobilisations financières	141.842,60	-	141.842,60	130.439,48
Autres intérêts et produits assimilés	1.271,24	-	1.271,24	818,76
Reprise sur provisions des éléments financiers	273.367,48	-	273.367,48	174.469,74
<b>TOTAL</b>	<b>638.361,71</b>	<b>-</b>	<b>638.361,71</b>	<b>507.776,61</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	206.881,75	5.717,05	212.598,80	377.593,00
Sur opérations en capital	714.194,23	-	714.194,23	236.291,49
<b>TOTAL</b>	<b>921.075,98</b>	<b>5.717,05</b>	<b>926.793,03</b>	<b>613.884,49</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3.278.357,82</b>	<b>3.917.630,98</b>	<b>7.195.988,80</b>	<b>6.647.036,27</b>

Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019

*Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels*

## 1. Faits caractéristiques de l'exercice

### a) Dématérialisation

Le Bureau de l'A.F.C.M. a décidé de lancer à partir de 2019 un plan pluriannuel de dématérialisation des opérations dans l'ensemble des domaines d'activité et dans la relation avec les adhérents, locataires, fournisseurs, administrations et autres correspondants de l'association.

### b) Cautionnements

Le relèvement quinquennal des cautionnements des Agents Comptables a été opéré durant l'exercice 2019 suivant les instructions de l'administration.

### c) S.C.I. Les Hauts de Franconville

Par décision de l'Assemblée Générale de la S.C.I. Les Hauts De Franconville dont l'A.F.C.M. détient 50 % des parts, il a été décidé d'affecter le résultat 2018 en totalité pour 444 k€, soit 222 k€ au profit de l'A.F.C.M. :

- 150 k€ réellement versé ;
- 72 k€ porté au crédit du compte courant d'associé.

### d) Evènements post 31 décembre 2019 : conséquences de la crise sanitaire

#### • Siège

La plupart du personnel du Siège est en télétravail. Le Siège est fermé, seule une équipe réduite y passe une fois par semaine (traitement du courrier et des chèques).

#### *Conséquence sur le cautionnement et l'activité adhérent :*

Il faut s'attendre à une perte modérée du chiffre d'affaires car un certain nombre de régies temporaires n'ouvriront pas cette année.

#### • Immobilier

Le personnel immobilier est resté au travail pendant toute la période.

#### *Conséquence sur l'activité immobilier :*

A ce jour, seuls quelques commerçants ont demandé un report ou une annulation des loyers. Certains déménagements ont été suspendus si bien que nous n'avons que peu de logements disponibles.

L'association n'a pas fait appel aux mesures d'aide du gouvernement pour continuer son activité. Malgré les impacts divers mentionnés ci-avant, la continuité d'exploitation de l'association n'est pas remise en cause.

En cas de reprise de l'activité à court terme la perte de chiffres d'affaires ne devrait pas être significative.

## 2. Règles et méthodes comptables

### a) Référentiel comptable

Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C. n° 99-01). Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements de présentation indiqués ci-dessus dans le paragraphe relatif aux faits caractéristiques de l'exercice, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## b) Changement de méthodes comptables

Depuis 2013, l'A.F.C.M. procède au rattachement des cotisations à l'exercice selon le principe de l'indépendance des exercices.

## 3. Méthodes et règles d'évaluation

### a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Elles correspondent à des logiciels.

Les amortissements sont calculés linéairement sur 5 ans.

### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Conformément à la réglementation comptable sur les actifs, l'A.F.C.M. a choisi d'incorporer les frais accessoires au coût d'acquisition des immobilisations corporelles.

Le coût de l'ensemble des immeubles est ventilé par composants à partir d'une grille établie par le C.S.T.B. (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

Outre le terrain, huit composants initiaux ont été identifiés.

La ventilation du coût historique a été effectuée en appliquant les pourcentages attribués à chaque composant.

Les amortissements ont été calculés en mode linéaire selon la durée réelle d'utilisation du bien. La valeur résiduelle aurait été prise en compte et serait venue diminuer le montant amortissable dans l'hypothèse où la valeur résiduelle aurait été à la fois significative et mesurable.

Il résulte de ce qui précède le tableau suivant :

COMPOSANT	DURÉE	RÉPARTITION DES COMPOSANTS EN %
		Logement individuel
Structure	50 ans	
Menuiseries extérieures	25 ans	5,40 %
Chauffage individuel	15 ans	3,20 %
Chauffage collectif	25 ans	N/A
Étanchéité	15 ans	N/A
Ravalement avec amélioration	15 ans	2,70 %
Électricité	25 ans	4,20 %
Plomberie / Sanitaire	25 ans	3,70 %
Ascenseurs	15 ans	N/A

Les aménagements et agencements qui n'ont pu être décomposés poursuivent leur plan d'amortissement initial soit 10 ans linéaire.

Les autres immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation à savoir :

	<b>DURÉE</b>
Installations techniques et générales	10 ans
Matériel et outillages	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier	10 ans

Les immobilisations rachetées en fin de crédit-bail sont amorties sur 1 an.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées, en cas d'indice de perte de valeur, par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur probable de réalisation.

## **c) Immobilisations financières**

Les valeurs brutes des immobilisations financières sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport qui comprend le prix d'achat hors frais.

Les avances, dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût historique.

Une dépréciation est constatée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition pour les actions, titres de S.C.I. de copropriété et les F.C.P. S'agissant des obligations, une dépréciation est constatée à hauteur de la différence entre le prix d'émission et le prix d'achat si celui-ci est supérieur.

## **d) Créances**

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale.

Le quittancement des loyers s'effectue à terme à échoir, sauf exceptions liées à des conventions particulières.

Les charges récupérables auprès des locataires sont totalisées au 31 décembre. Des acomptes sont facturés chaque mois en année N, le solde est réclamé dans le premier semestre N+1.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de recouvrement. Les créances sur débits inférieures à 50 000 € sont dépréciées à 60 % en référence aux recouvrements effectifs observés sur la moyenne des 10 dernières années. Pour les débits supérieurs à 50 000 €, la dépréciation est constatée au cas par cas en évaluant le risque d'irrecouvrabilité total ou partiel.

Concernant les prêts, les impayés à plus d'un an sont dépréciés à hauteur de 50 %.

Le calcul de la dépréciation concernant les créances locataires s'effectue comme suit :

- 100 % des créances des locataires partis,
- 100 % des créances des locataires présents dont l'origine a plus de six mois.

## **e) Fonds de réserve des adhérents**

Au titre de la garantie mutuelle et solidaire entre co-adhérents qu'ils assument au sein de l'A.F.C.M., les adhérents cotisants sont tenus au versement d'un dépôt dénommé « Fonds de réserve de l'adhérent » ; l'ensemble de ces dépôts constitue le fonds de réserve de l'Association.

Conformément à l'article 12 des Statuts de l'A.F.C.M., le fonds de réserve est majoré annuellement d'un pourcentage fixé par l'Assemblée Générale, actuellement 2 %. Depuis 2013 la majoration calculée chaque année est intégrée en comptabilité.

## f) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui entraînera probablement une sortie de fonds et qu'une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

La provision pour gros entretien correspond aux dépenses faisant l'objet d'une programmation triennale. Elle est calculée sur la base des coûts ressortant du plan stratégique de patrimoine. Une reprise de provision est effectuée dès lors que les travaux sont réalisés ou abandonnés.

## g) Emprunts et dettes

Les investissements immobiliers réalisés par l'A.F.C.M. sont financés en partie par des emprunts.

## h) Compte épargne temps

Depuis 2013, le personnel de l'A.F.C.M. a la possibilité d'ouvrir un compte épargne temps (C.E.T.). Le nombre de jours placés dans le C.E.T. montant en charge, une dette a été constatée en 2015 et est ajustée chaque année.

## i) Subventions d'investissement

Les subventions reçues dans le cadre des conventions de réservation de logements sont enregistrées en produits constatés d'avance. Ce produit est extourné tous les ans sur la durée de la convention à compter de la mise à disposition du premier logement.

## 4. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

Liste des états annexes :

- 1 - Compte de résultat analytique
- 2 - Mouvement de l'actif immobilisé
- 3 - Etat des amortissements
- 4 - Etat des provisions et dépréciations
- 5 - Etat des échéances des créances et des dettes
- 6 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- 7 - Produits à recevoir et charges à payer
- 8 - Charges et produits constatés d'avance
- 9 - Charges et produits exceptionnels
- 10 - Engagements financiers
- 11 - Ventilation par catégorie de l'effectif moyen
- 12 - Honoraires du Commissaire aux Comptes
- 13 - Liste des filiales et participations
- 14 - Variation des fonds associatifs
- 15 - Evaluation indemnités de fin de carrière

## 1 - Compte de résultat analytique

	SIÈGE 31-12-2019	IMMOBILIER 31-12-2019	TOTAL 31-12-2019
Total des produits d'exploitation	1.718.920	3.911.914	5.630.834
Total des charges d'exploitation	2.581.357	3.365.215	5.946.573
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>- 862.437</b>	<b>546.699</b>	<b>- 315.739</b>
Total des produits financiers	638.362	-	638.362
Total des charges financières	240.505	50.221	290.727
<b>Résultat financier</b>	<b>397.856</b>	<b>- 50.221</b>	<b>347.635</b>
Total des produits exceptionnels	921.076	5.717	926.793
Total des charges exceptionnelles	757.298	2.283	759.581
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>163.778</b>	<b>3.434</b>	<b>167.212</b>
Impôts sur les bénéfices	13.946	103.922	117.868
<b>Résultat net</b>	<b>- 314.749</b>	<b>395.989</b>	<b>81.241</b>

## 2 - Mouvement de l'actif immobilisé

	Début d'exercice	Entrées	Sorties	Virement de poste à poste	Fin d'exercice
Frais d'établissement					-
Frais de recherche et de développement					-
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels, droits et valeurs similaires	862.328	47.307	876		908.759
Fonds commercial					-
Autres immobilisations incorporelles					-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Avances et acomptes	-	19.200	12.000		7.200
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>862.328</b>	<b>66.507</b>	<b>12.876</b>	<b>-</b>	<b>915.959</b>
Terrains	1.858.995				1.858.995
Constructions	14.718.677	228.897	75.503		14.872.071
Installations techniques, matériel et outillage	94.191	-	568		93.623
Autres immobilisations corporelles	526.994	12.511	2.591		536.914
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-		-
Avances et acomptes	-	-	-		-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>17.198.857</b>	<b>241.408</b>	<b>78.662</b>	<b>-</b>	<b>17.361.603</b>
Participations	2.416.769	-	3.811		2.412.958
Créances rattachées à des participations					-
Autres titres immobilisés	5.273.682	607.430	750.442		5.130.670
Prêts	167.252	62.002	82.472		146.781
Autres immobilisations financières	1.137.566	111.346	184.503		1.064.409
<b>Immobilisations financières</b>	<b>8.995.269</b>	<b>780.778</b>	<b>1.021.228</b>	<b>-</b>	<b>8.754.818</b>
<b>Total des immobilisations</b>	<b>27.056.453</b>	<b>1.088.693</b>	<b>1.112.766</b>	<b>-</b>	<b>27.032.380</b>
<b>Dont montant des intérêts immobilisés</b>	<b>325.362</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>325.362</b>

## 3 - Etat des amortissements

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Virement de poste à poste	Fin d'exercice
Frais d'établissement					-
Frais de recherche et de développement					-
Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	735.569	41.401	876		776.094
Fonds commercial					-
Autres immobilisations incorporelles					-
Immobilisations incorporelles en cours					-
Avances et acomptes					-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>735.569</b>	<b>41.401</b>	<b>876</b>	<b>-</b>	<b>776.094</b>
Terrains					-
Constructions	6.414.331	390.717	75.503		6.729.545
Installations techniques, matériel et outillage	71.723	5.410	568		76.565
Autres immobilisations corporelles	335.763	31.998	2.591		365.170
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Avances et acomptes					-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6.821.817</b>	<b>428.125</b>	<b>78.662</b>	<b>-</b>	<b>7.171.281</b>
<b>Total des amortissements</b>	<b>7.557.386</b>	<b>469.526</b>	<b>79.538</b>	<b>-</b>	<b>7.947.375</b>
Dont dotations sur le mode linéaire		469.526			
Dont dotations sur le mode dégressif					
Dont dotations exceptionnelles					

### Informations sur les modes et taux d'amortissement pratiqués (%)

Immobilisations acquises ou en crédit-bail

Frais d'établissement et de recherche	L	20 %
Logiciels	L	20 %
Autres immobilisations incorporelles	L	33,33 %
Terrains		
Constructions et aménagements	L	2 à 6,66 %
Installations, matériel et outillage	L	de 10 à 20 %
Agencements, aménagements divers	L	10 %
Matériel de transport	L	20 %
Matériel de bureau et informatique	L	de 33,33 % à 100 %
Mobilier	L	10 %
Emballages récupérables		

Modes : L (linéaire), D (dégressif), E (exceptionnel)

## 4 - Etat des provisions et dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Reprises		Fin d'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Relatives aux immobilisations					-
Relatives aux stocks					-
Relatives à des amortissements dérogatoires					-
Autres provisions réglementées					-
<b>Provisions réglementées</b>	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges					-
Provisions pour garanties clients					-
Provisions pour amendes et pénalités					-
Provisions pour pensions					-
Provisions pour impôts					-
Provisions pour gros entretien	220.000	465.000	115.000	-	570.000
Autres provisions pour risques et charges	-			-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>220.000</b>	<b>465.000</b>	<b>115.000</b>	<b>-</b>	<b>570.000</b>
Sur immobilisations incorporelles					-
Sur immobilisations corporelles					-
Sur immobilisations financières	1.085.071	103.031	273.367		914.735
Sur stocks					-
Sur comptes clients	97.483	6.512	10.167		93.827
Autres					-
<b>Dépréciations</b>	<b>1.182.554</b>	<b>109.543</b>	<b>283.535</b>	<b>-</b>	<b>1.008.562</b>
<b>Total des provisions et dépréciations</b>	<b>1.402.554</b>	<b>574.543</b>	<b>398.535</b>	<b>-</b>	<b>1.578.562</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation	317.483	471.512	125.167	-	663.827
Dont dotations et reprises financières	1.085.071	103.031	273.367	-	914.735
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

## 5 - Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<b>Actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)	146.781	80.000	66.781
Autres immobilisations financières	1.213		1.213
<b>Actif circulant et charges constatées d'avance</b>			
Créances clients et comptes rattachés	320.371	320.371	
Créances sociales et fiscales	42.697	42.697	
Groupe et associés	224.616		224.616
Autres créances	54.517	54.517	
Charges constatées d'avance	151.225	151.225	
<b>Total général des créances</b>	<b>941.421</b>	<b>648.810</b>	<b>292.610</b>
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice	62.002		
(1) Montant des prêts remboursés en cours d'exercice	82.472		

	Montant brut	A un an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	2.357.118	636.414	1.319.113	401.590
Dettes financières diverses	273.205	-	-	273.205
Fournisseurs et comptes rattachés	168.095	136.077	32.017	
Dettes sociales et fiscales	297.724	259.954		37.770
Dettes sur immobilisations	20.294	20.294		
Autres dettes	14.059	14.059		
Avances et acomptes reçus	96.142	96.142		
Produits constatés d'avance	1.368.238	1.368.238		
<b>Total général des dettes</b>	<b>4.594.874</b>	<b>2.531.179</b>	<b>1.351.131</b>	<b>712.564</b>
(2) Dont emprunts souscrits en cours d'exercice	300.000			
(2) Dont emprunts remboursés en cours d'exercice	596.329			

## 6 - Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations		2.412.958	
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances		224.616	
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

## 7 - Produits à recevoir et charges à payer

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Prêts	
Autres immobilisations financières	325.362
Créances clients et comptes rattachés	8.029
Créances sociales et fiscales	16.293
Autres créances	9.923
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
<b>Total</b>	<b>359.607</b>

### Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus sur emprunts établissements de crédit	5.200
Emprunts et dettes financières divers	
Intérêts courus sur dépôts et cautionnements reçus	2.434.264
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33.308
Dettes fiscales et sociales	37.770
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	-
<b>Total</b>	<b>2.510.542</b>

## 8 - Charges et produits constatés d'avance

### Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	151.225	1.368.238
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
<b>Total</b>	<b>151.225</b>	<b>1.368.238</b>

## 9 - Charges et produits exceptionnels

Natures	Charges	Produits
Dons et subventions	30.260	
Régularisations diverses	7.671	
Reprise fonds de réserve + 16 ans et régularisations diverses		212.599
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	721.650	
Produits de cession des éléments d'actif		714.194
<b>Total</b>	<b>759.581</b>	<b>926.793</b>

## 10 - Engagements financiers

Catégories d'engagements	Montants	Commentaires
<b>Engagements donnés</b>		
<i>Promesse d'affectation hypothécaire</i>	2.000.000	Immeuble sis Angle 22/24, rue de la Lune et 9, rue N.-D. de Bonne-Nouvelle - 75002 Paris
<i>Nantissement de titres</i>	1.073.203	Obligations : Casino 3,994 %, Société Générale 4 %, B.P.C.E. 3,10 %, La Banque Postale 2,375 % → Emprunts CE
<i>Nantissement de parts sociales</i>	15.296	F.C.P. - Ecofi opportunités 360 → Emprunts RDL+ COU Crédit Coopératif
<b>Total</b>	<b>3.088.499</b>	
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Total</b>		
<b>Engagements réciproques</b>		
<b>Total</b>		

## 11 - Ventilation par catégorie de l'effectif moyen

Catégories d'emplois	Nombre total	Siège	Immobilier
Cadre	1	1	
Agents de maîtrise et techniciens	9	9	1
Employés & ouvriers	26	8,93	15,96
Fonctionnaire détaché	1	1	
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>19,93</b>	<b>16,96</b>

## 12 - Honoraires du Commissaire aux Comptes

Secteurs d'activité	Montants
<i>Commissariat aux Comptes, certification des comptes</i>	19.776
<i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes</i>	
<b>Total</b>	<b>19.776</b>

## 13 - Liste des filiales et participations

	Capital	Réserves et report à nouveau	Quote-part détenue (%)	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres
Filiales (plus de 50 %)					
Participations (de 10 à 50 %)					
S.C.I. Franconville	4.000.000	-	50	2.000.000	2.000.000
S.C.I. des Grands-Champs*	2.000.000	- 591.528	20	400.000	400.000

	Chiffre d'affaires	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés
Filiales (plus de 50 %)					
Participations (de 10 à 50 %)					
S.C.I. Franconville	1.052.533	466.435	221.880	-	-
S.C.I. des Grands-Champs*	149.661	- 59.317	-	-	-

\* Derniers chiffres connus : année 2018.

## 14 - Variation des fonds associatifs

	En début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin d'exercice	Observations
<b>RÉSERVES STATUTAIRES</b>	<b>4.182.156,23</b>	<b>45.146,66</b>	-	<b>4.227.302,89</b>	
- Réserve de prévoyance	4.182.156,23	45.146,66		4.227.302,89	Augmentation = affectation du résultat N - 1
<b>AUTRES RÉSERVES</b>	<b>1.897.838,94</b>	-	-	<b>1.897.838,94</b>	
- Spéciales souscriptions V.V.F.	62.427,72			62.427,72	
- Pour renouvellement des immobilisations	1.835.411,22			1.835.411,22	
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	-	-	-	-	
<b>RÉSULTAT N - 1</b>	<b>45.146,66</b>	-	<b>45.146,66</b>	-	Diminution = affectation du résultat N - 1
<b>RÉSULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION</b>	-	<b>81.240,51</b>	-	<b>81.240,51</b>	

## 15 - Evaluation indemnités de fin de carrière

Information hors bilan.

Evaluation au 31 décembre 2019.

	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A cinq ans
Personnel administratif Siège	-	4.551	38.210
Employés, gardiens d'immeuble et ouvriers	26.205	3.873	
	26.205	8.424	38.210
<b>TOTAL GÉNÉRAL DES INDEMNITÉS</b>		<b>72.839</b>	

Evaluation concernant les salariés dont le départ en retraite est prévisible dans les cinq années à venir, calculée selon l'annexe III des statuts du personnel ou selon la convention collective des gardiens et employés d'immeuble.

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018		
	NOMBRE DE TITRES	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
<b>TITRES IMMOBILISÉS</b>			
<b>ACTIONS</b>			
Total Fina Elf	1.817,000	13.413,11	83.909,06
Arkéma	47,000	361,11	3.523,12
Korian Médica	4.181,000	110.444,76	129.945,48
<b>AUTRES TITRES</b>			
Société locale économie sociale (Caisse d'Épargne)	762,000	15.236,00	15.236,00
Crédit Coopératif - Parts (A) - Rue de la Lune	88,000	1.342,00	1.342,00
Crédit Coopératif - Parts (B) - Rue de la Lune	204,000	3.111,00	3.110,00
Crédit Coopératif - Parts (A) - Courbevoie	219,000	3.334,67	3.339,00
Crédit Coopératif - Parts (B) - Courbevoie	519,000	7.919,83	7.914,00
S.C.P.I. Epargne Pierre	-	-	-
S.C.P.I. Pierval Santé	200,000	178.980,00	178.980,00
S.C.P.I. Lafitte Pierre	1.430,000	546.977,33	553.896,20
<b>TOTAL</b>		<b>881.119,81</b>	<b>981.194,86</b>
<b>OBLIGATIONS</b>			
Wendel 5,875 % - Septembre 2019	100.000,000	111.650,00	105.620,07
Lafarge 6,75 % - Décembre 2019	300.000,000	306.000,00	316.014,08
Casino Guichard Perrachon 3,994 % - Mars 2020	2,000	222.540,00	214.110,07
Société Générale 4 % - Juin 2023	2,000	205.800,00	224.396,99
La Banque Postale SFH 2,375 % - Janvier 2024	2,000	201.100,00	225.934,79
Rexel 2,125 % - Juin 2025	100.000,000	295.800,00	285.844,63
Initiative COP - Novembre 2025	300.000,000	300.000,00	268.830,00
B.P.C.E. 3 % - Juillet 2026	520.000,000	521.487,20	528.421,74
Loxam 3,75 % - Juillet 2026	-	-	-
Renault 2 % - Septembre 2026	-	-	-
B.P.C.E. 3,10 % - Février 2027	100.000,000	100.354,00	101.396,11
Crédit Mutuel 3,50 % - Février 2029	3,000	300.600,00	312.928,32
R.C.I. Banque 2,625 % - Février 2030	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>2.565.331,20</b>	<b>2.583.496,80</b>
<b>AUTRES VALEURS</b>			
F.C.P. - Ecofi patrimoine diversifié I	1,240	197.643,43	205.135,61
F.C.P. - Ecofi actions SCR	9,000	105.018,66	141.658,65
F.C.P. - Ecofi convert. euros	1.498,000	203.188,72	254.615,06
F.C.P. - Ecofi enjeux futurs	19,000	240.135,46	287.078,03
F.C.P. - Ecofi dynamisme convert. garanti 2019	300,000	300.006,00	305.058,00
F.C.P. - Epargne éthique actions C	2.605,864	196.586,38	166.775,30
F.C.P. - Action rendement euros C	910,000	151.524,10	125.316,10
F.C.P. - Ecofi opportunités 360	1.525,000	299.754,45	293.227,00
F.C.P. - Avenir Partage ISR	1.336,000	100.587,44	109.418,40
<b>TOTAL</b>		<b>1.794.444,64</b>	<b>1.888.282,15</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>5.240.895,65</b>	<b>5.452.973,81</b>

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019		
	NOMBRE DE TITRES	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
<b>TITRES IMMOBILISÉS</b>			
<b>ACTIONS</b>			
Total Fina Elf	1.842,000	14.619,86	90.598,77
Arkéma	47,000	361,11	4.464,06
Korian Médica	4.257,000	112.947,44	178.708,86
<b>AUTRES TITRES</b>			
Société locale économie sociale (Caisse d'Épargne)	762,000	15.236,00	15.240,00
Crédit Coopératif - Parts (A) - Rue de la Lune	88,000	1.342,00	1.342,00
Crédit Coopératif - Parts (B) - Rue de la Lune	204,000	3.111,00	3.110,00
Crédit Coopératif - Parts (A) - Courbevoie	219,000	3.334,67	3.339,00
Crédit Coopératif - Parts (B) - Courbevoie	519,000	7.919,83	7.914,00
S.C.P.I. Epargne Pierre	1.464,000	264.105,60	264.105,60
S.C.P.I. Pierval Santé	200,000	178.980,00	178.980,00
S.C.P.I. Lafitte Pierre	1.430,000	546.977,33	553.896,20
<b>TOTAL</b>		<b>1.148.934,84</b>	<b>1.301.698,49</b>
<b>OBLIGATIONS</b>			
Wendel 5,875 % - Septembre 2019	-	-	-
Lafarge 6,75 % - Décembre 2019	-	-	-
Casino Guichard Perrachon 3,994 % - Mars 2020	2,000	222.540,00	209.662,10
Société Générale 4 % - Juin 2023	2,000	205.800,00	227.902,73
La Banque Postale SFH 2,375 % - Janvier 2024	2,000	201.100,00	225.221,78
Rexel 2,125 % - Juin 2025	100.000,000	295.800,00	306.325,63
Initiative COP - Novembre 2025	300.000,000	300.000,00	298.230,00
B.P.C.E. 3 % - Juillet 2026	520.000,000	521.487,20	577.311,35
Loxam 3,75 % - Juillet 2026	100.000,000	103.150,00	105.183,69
Renault 2 % - Septembre 2026	100.000,000	104.600,00	103.998,20
B.P.C.E. 3,10 % - Février 2027	100.000,000	100.354,00	111.897,50
Crédit Mutuel 3,50 % - Février 2029	3,000	300.600,00	362.660,55
R.C.I. Banque 2,625 % - Février 2030	100.000,000	101.700,00	101.563,05
<b>TOTAL</b>		<b>2.457.131,20</b>	<b>2.629.956,58</b>
<b>AUTRES VALEURS</b>			
F.C.P. - Ecofi patrimoine diversifié I	1,240	197.643,43	223.718,15
F.C.P. - Ecofi actions SCR	9,000	105.018,66	172.917,18
F.C.P. - Ecofi convert. euros	1.498,000	203.188,72	271.617,36
F.C.P. - Ecofi enjeux futurs	19,000	240.135,46	393.968,42
F.C.P. - Ecofi dynamisme convert. garanti 2019	-	-	-
F.C.P. - Epargne éthique actions C	2.605,864	196.586,38	208.833,94
F.C.P. - Action rendement euros C	910,000	151.524,10	159.450,20
F.C.P. - Ecofi opportunités 360	1.525,000	299.754,45	298.518,75
F.C.P. - Avenir Partage ISR	1.336,000	100.587,44	125.330,16
<b>TOTAL</b>		<b>1.494.438,64</b>	<b>1.854.354,16</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>5.100.504,68</b>	<b>5.786.009,23</b>

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018	
	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
Livret Associatis	253.732,60	253.732,60
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>253.732,60</b>	<b>253.732,60</b>

DÉSIGNATION DES VALEURS	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2019	
	PRIX TOTAL SOUSCRIPTION	VALEUR BOURSIÈRE
Livret Associatis	137.793,29	137.793,29
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>137.793,29</b>	<b>137.793,29</b>

# Projet de budget pour 2020

COMPTES	INTITULÉS	DÉPENSES RÉGLÉES AU 31 DÉCEMBRE 2019	BUDGET PRÉVISIONNEL 2019	BUDGET PRÉVISIONNEL 2020
	<b>PROVISIONS POUR GROSSES RÉPARATIONS (REPRISES)</b>	<b>115.000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
15721	Provisions pour grosses réparations SIÈGE	5.000,00	-	-
15722	Provisions pour grosses réparations SOISY	10.000,00	-	-
15723	Provisions pour grosses réparations MONTMORENCY	95.000,00	-	-
15724	Provisions pour grosses réparations RUE DE LA LUNE	5.000,00	-	-
15725	Provisions pour grosses réparations COURBEVOIE	-	-	-
	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	<b>742.177,75</b>	<b>710.000,00</b>	<b>775.000,00</b>
16210	Fonds de réserve des adhérents (remboursement)	124.775,96	130.000,00	123.000,00
164310	Emprunt CE SOISY n° 9775554 - Ravalement 500.000	70.645,12	70.000,00	72.000,00
164320	Emprunt CE SOISY n° 9775555 - Ravalement 1.000.000	-	-	107.000,00
164330	Emprunt CE Siège n° 5524423 - Travaux divers 300.000	59.745,05	60.000,00	60.000,00
164430	Emprunt CE Siège n° 5701353 - Travaux divers 300.000	39.611,14	-	60.000,00
16440	Emprunt Crédit Coopératif PARIS - RUE DE LA LUNE	320.286,02	320.000,00	330.000,00
16450	Emprunt Crédit Coopératif COURBEVOIE	106.041,29	106.000,00	-
16500	Dépôts de garantie remboursés	21.073,17	24.000,00	23.000,00
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
20800	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>241.407,35</b>	<b>220.000,00</b>	<b>220.000,00</b>
213112	SIÈGE - Menuiseries extérieures	3.458,20	-	-
213116	SIÈGE - Electricité	17.992,31	30.000,00	20.000,00
213117	SIÈGE - Plomberie/sanitaires	-	10.000,00	10.000,00
213136	SOISY - Electricité	31.930,79	60.000,00	40.000,00
213137	SOISY - Plomberie	46.104,62	40.000,00	50.000,00
213156	MONTMORENCY - Electricité	45.594,88	50.000,00	50.000,00
213157	MONTMORENCY - Plomberie	68.002,08	30.000,00	50.000,00
213160	MONTMORENCY - Boutiques et garages	-	-	-
213176	RUE DE LA LUNE - Electricité	-	-	-
213177	RUE DE LA LUNE - Plomberie	7.923,30	-	-
213186	COURBEVOIE - Electricité	3.473,72	-	-
213187	COURBEVOIE - Plomberie/sanitaires	4.416,25	-	-
21541	Matériel et outillage SIÈGE	-	-	-
21543	Matériel et outillage MONTMORENCY	-	-	-
2182	Matériel de transport	-	-	-
21831	Matériel de bureau et matériel informatique SIÈGE	12.511,20	-	-
21841	Mobilier SIÈGE	-	-	-
21352	Installations générales - Immeuble SOISY	-	-	-
21353	Installations générales - Immeuble MONTMORENCY	-	-	-
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
2313	Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>156.987,49</b>	<b>170.000,00</b>	<b>165.000,00</b>
27410	Prêts aux adhérents	5.000,00	10.000,00	5.000,00
27420	Prêts aux adhérents retraités	37.500,00	40.000,00	40.000,00
27430	Prêts au personnel A.F.C.M.	19.501,72	20.000,00	20.000,00
27610	Débets versés	94.985,77	100.000,00	100.000,00
28000	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (REPRISES)</b>	<b>876,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
28100	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (REPRISES)</b>	<b>78.661,94</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
29700	<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES DÉBETS (REPRISES)</b>	<b>273.367,48</b>	<b>50.000,00</b>	<b>-</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1.608.478,01</b>	<b>1.150.000,00</b>	<b>1.160.000,00</b>

# Section d'Investissement

COMPTE	INTITULÉS	PRODUITS ENCAISSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2019	BUDGET PRÉVISIONNEL 2019	BUDGET PRÉVISIONNEL 2020
	<b>PROVISIONS POUR GROSSES RÉPARATIONS (DOTATIONS)</b>	<b>465.000,00</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
15721	Provisions pour grosses réparations - SIÈGE	25.000,00	-	-
15722	Provisions pour grosses réparations - SOISY	50.000,00	-	-
15723	Provisions pour grosses réparations - MONTMORENCY	370.000,00	-	-
15724	Provisions pour grosses réparations - RUE DE LA LUNE	20.000,00	-	-
15725	Provisions pour grosses réparations - COURBEVOIE	-	-	-
	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES</b>	<b>465.511,57</b>	<b>210.000,00</b>	<b>170.000,00</b>
16210	Fonds de réserve des adhérents (encaissement)	138.788,24	180.000,00	140.000,00
16443	Emprunt CE	300.000,00	-	-
16500	Dépôt de garantie encaissé	26.723,33	30.000,00	30.000,00
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
20800	Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>78.661,94</b>	<b>114.000,00</b>	<b>124.000,00</b>
213116	SIÈGE - Electricité	-	-	-
213117	SIÈGE - Plomberie	-	-	-
213136	SOISY - Electricité	-	4.000,00	-
213137	SOISY - Plomberie	-	-	-
213176	RUE DE LA LUNE - Electricité	-	-	-
213177	RUE DE LA LUNE - Plomberie	-	-	-
213154	MONTMORENCY - Electricité	-	-	-
213155	MONTMORENCY - Plomberie	-	-	-
213187	COURBEVOIE - Plomberie	-	-	-
21351	Installations générales - Immeuble SIÈGE	-	-	-
21352	Installations générales - Immeuble SOISY	7.442,99	10.000,00	20.000,00
21353	Installations générales - Immeuble MONTMORENCY	59.531,50	60.000,00	74.000,00
21354	Installations générales - Salle de réunion MONTMORENCY	8.528,05	-	-
21541	Matériel et outillage - SIÈGE	-	-	-
21542	Matériel et outillage - SOISY	-	10.000,00	10.000,00
21543	Matériel et outillage - MONTMORENCY	568,00	10.000,00	10.000,00
21544	Matériel et outillage - Salle de réunion MONTMORENCY	-	-	-
2182	Matériel de transport	-	-	-
21831	Matériel de bureau et matériel informatique - SIÈGE	2.591,40	20.000,00	10.000,00
21841	Mobilier - SIÈGE	-	-	-
21843	Mobilier - MONTMORENCY	-	-	-
	<b>PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS</b>	<b>3.811,23</b>	<b>6.000,00</b>	<b>6.000,00</b>
26181	Participations V.V.F.	3.811,23	6.000,00	6.000,00
	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>242.674,02</b>	<b>260.000,00</b>	<b>270.000,00</b>
27410	Prêts aux adhérents (recouvrement)	4.314,16	10.000,00	10.000,00
27420	Prêts aux adhérents retraités (recouvrement)	62.304,59	60.000,00	70.000,00
27430	Prêts au personnel A.F.C.M. (recouvrement)	15.853,57	30.000,00	30.000,00
27610	Débets versés (recouvrement)	160.201,70	160.000,00	160.000,00
28000	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (DOTATIONS)</b>	<b>41.400,72</b>	<b>60.000,00</b>	<b>50.000,00</b>
28100	<b>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (DOTATIONS)</b>	<b>428.125,35</b>	<b>400.000,00</b>	<b>440.000,00</b>
29700	<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES DÉBETS (DOTATIONS)</b>	<b>103.031,21</b>	<b>100.000,00</b>	<b>100.000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1.828.216,04</b>	<b>1.150.000,00</b>	<b>1.160.000,00</b>

# Projet de budget pour 2020

COMPTES	INTITULÉS	DÉPENSES RÉGLÉES EN 2019	BUDGET PRÉVISIONNEL 2019	BUDGET PRÉVISIONNEL 2020
	<b>ACHATS</b>	<b>558.870,70</b>	<b>657.000,00</b>	<b>627.000,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fournitures	137.502,44	223.000,00	193.000,00
60-9	Ventilations charges locatives	421.368,26	434.000,00	434.000,00
	<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>1.011.825,77</b>	<b>1.040.000,00</b>	<b>1.205.000,00</b>
613	Locations	100.855,56	70.000,00	100.000,00
614	Charges locatives et de copropriété	340,12	1.000,00	1.000,00
615	Entretien et réparations	131.954,81	140.000,00	135.000,00
6152	Entretien sur biens immobiliers	559.879,93	610.000,00	745.000,00
616	Primes d'assurances	35.392,47	36.500,00	37.500,00
618	Divers	4.877,78	5.000,00	5.000,00
61-9	Ventilations charges locatives	178.525,10	177.500,00	181.500,00
	<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>474.673,88</b>	<b>495.000,00</b>	<b>405.000,00</b>
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	78.910,82	137.000,00	107.000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	58.081,00	61.000,00	21.000,00
624	Transport de biens et transport collectif du personnel	-	-	-
625	Déplacements, missions et réceptions	127.143,78	142.500,00	132.500,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	122.740,56	109.500,00	79.500,00
627	Services bancaires et assimilés	58.254,86	23.000,00	33.000,00
628	Divers	29.542,86	22.000,00	32.000,00
62-9	Ventilations charges locatives	-	-	-
	<b>IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS</b>	<b>769.777,31</b>	<b>775.000,00</b>	<b>790.000,00</b>
631	Sur rémunérations (Administration des Impôts)	94.300,53	100.200,00	100.200,00
633	Sur rémunérations (autres organismes)	40.928,61	40.300,00	43.300,00
635	Autres impôts, taxes, versements assimilés (Adm. des Impôts)	557.421,11	551.000,00	568.000,00
63-9	Ventilations charges locatives	77.127,06	83.500,00	78.500,00
	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>1.910.761,99</b>	<b>1.933.000,00</b>	<b>1.963.000,00</b>
641	Rémunérations du personnel	1.128.751,14	1.129.000,00	1.155.500,00
645	Charges de Sécurité Sociale et de Prévoyance	496.776,88	539.500,00	520.000,00
647	Autres charges sociales	75.338,65	53.000,00	75.500,00
648	Autres charges de personnel	1.162,40	2.000,00	2.000,00
64-9	Ventilations charges locatives	208.732,92	209.500,00	210.000,00
	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>279.808,01</b>	<b>259.000,00</b>	<b>252.000,00</b>
654	Pertes sur créances irrécouvrables	146.011,10	120.000,00	116.000,00
657	Charges spécifiques (subventions à caractère social)	41.385,00	45.700,00	42.700,00
658	Charges diverses de gestion courante	92.411,91	93.300,00	93.300,00
	<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>187.695,43</b>	<b>205.000,00</b>	<b>168.000,00</b>
661	Charges d'intérêts	51.861,95	55.000,00	40.000,00
666	Pertes de change	2,95	-	-
668	Autres charges financières	135.830,53	150.000,00	128.000,00
	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>759.581,08</b>	<b>461.000,00</b>	<b>281.000,00</b>
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	37.931,17	61.000,00	61.000,00
675	Valeurs comptables des éléments actifs cédés	721.649,91	400.000,00	220.000,00
	<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>1.043.886,12</b>	<b>695.000,00</b>	<b>634.000,00</b>
681	Dotations aux amort. et aux prov. - Immob. et exploitation	940.854,91	545.000,00	484.000,00
686	Dotations aux amort. et aux prov. - Charges financières	103.031,21	150.000,00	150.000,00
687	Dotations aux amort. et aux prov. - Charges exceptionnelles	-	-	-
	<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS</b>	<b>117.868,00</b>	<b>50.000,00</b>	<b>105.000,00</b>
695	Impôts sur les bénéfices	117.868,00	50.000,00	105.000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>7.114.748,29</b>	<b>6.570.000,00</b>	<b>6.430.000,00</b>

# Section de Fonctionnement

COMPTES	INTITULÉS	RECETTES ENCAISSÉES EN 2019	BUDGET PRÉVISIONNEL 2019	BUDGET PRÉVISIONNEL 2020
	<b>PRODUITS</b>	<b>5.450.200,87</b>	<b>5.375.000,00</b>	<b>5.395.000,00</b>
706	Prestations de services - Cotisations, frais de dossier	1.887.366,13	1.920.000,00	1.850.000,00
7061	Cotisations nettes non acquises	- 4.609,03	- 30.000,00	- 10.000,00
708	Produits des activités annexes	2.919.430,65	2.890.000,00	2.922.000,00
709	Ristournes sur cotisations - Garantie principale	- 250.797,34	- 260.000,00	- 240.000,00
791	Transfert de charges d'exploitation	-	-	-
70-9	Provisions pour charges	898.810,46	855.000,00	873.000,00
	<b>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>44.265,78</b>	<b>10.000,00</b>	<b>-</b>
740	Subventions d'exploitation	44.265,78	10.000,00	-
	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>11.200,29</b>	<b>10.000,00</b>	<b>10.000,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	11.200,29	10.000,00	10.000,00
	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>364.994,23</b>	<b>350.000,00</b>	<b>365.000,00</b>
761	Produits des participations	221.880,39	220.000,00	233.000,00
762	Produits des autres immobilisations financières	141.842,60	129.000,00	131.000,00
768	Autres produits financiers	1.271,24	1.000,00	1.000,00
	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>926.793,03</b>	<b>620.000,00</b>	<b>460.000,00</b>
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	212.598,80	220.000,00	240.000,00
775	Produits cessions éléments actifs cédés	714.194,23	400.000,00	220.000,00
777	Quote-part subventions investissements	-	-	-
	<b>REPRISES SUR PROVISIONS</b>	<b>398.534,60</b>	<b>205.000,00</b>	<b>200.000,00</b>
781	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations et exploitation	125.167,12	105.000,00	100.000,00
786	Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers	273.367,48	100.000,00	100.000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>7.195.988,80</b>	<b>6.570.000,00</b>	<b>6.430.000,00</b>

## 1 Prêts aux adhérents

### Situation au 31 décembre 2019

6 prêts restaient à rembourser au 31-12-2018 pour un montant de :	5.582,62 €
1 prêt a été versé en 2019 pour :	5.000,00 €
<u>7 prêts</u>	<u>10.582,62 €</u>
Remboursements effectués en 2019 :	
Capital :	4.314,16 €
Frais et intérêts :	225,10 €
4 prêts restaient à rembourser au 31-12-2019 pour un montant de : (3 prêts ont été soldés en 2019)	6.268,46 €
Depuis la création de cette œuvre : 2.020 adhérents en ont bénéficié pour un montant de :	1.178.692,71 €

## 2 Prêts aux adhérents cotisants sur le point de prendre leur retraite ou retraités depuis moins d'un an

### Situation au 31 décembre 2019

41 prêts restaient à rembourser au 31-12-2018 pour un montant de :	120.686,17 €
6 prêts ont été versés en 2019 pour :	37.500,00 €
<u>47 prêts</u>	<u>158.186,17 €</u>
Remboursements effectués en 2019 :	
Capital :	62.304,59 €
Intérêts :	2.534,30 €
Frais :	90,00 €
33 prêts restaient à rembourser au 31-12-2019 pour un montant de : (14 prêts ont été soldés en 2019)	95.881,58 €
Depuis la création de cette œuvre (le 01-10-1981), 1.131 prêts retraités ont été accordés pour un montant de :	4.121.593,68 €

## 3 Prêts au personnel de l'A.F.C.M.

### Situation au 31 décembre 2019

11 prêts restaient à rembourser au 31-12-2018 pour un montant de :	40.983,07 €
3 prêts ont été versés en 2019 pour un montant de :	19.500,00 €
<u>3 prêts ont été remboursés en 2019.</u>	<u>60.483,07 €</u>
Remboursements effectués en 2019 :	
Capital :	15.851,85 €
Intérêts :	734,91 €
11 prêts restaient à rembourser au 31-12-2019 pour un montant de :	44.631,22 €

## 4 Subventions scolaires 2019

<b>160</b> subventions scolaires ont été accordées pour un montant de :	<b>41.385,00 €</b>
dont : <b>120 subventions renouvelées :</b>	31.986,00 €
<b>32 subventions nouvelles :</b>	8.003,00 €
<b>8 subventions accordées au personnel :</b>	1.396,00 €

### Ces subventions concernent :

Groupe 2	9
Groupe 3	130
Groupe 5	13

**Pour mémoire :** 168 subventions scolaires avaient été accordées pour l'année scolaire 2018/2019 pour un montant de 45.176,00 €.

## 5 BELAMBRA-CLUBS et V.V.F. VILLAGES Réservations enregistrées pour 2018/2019

Belambra-Clubs	2018/2019	18 réservations
V.V.F. Villages	2018/2019	13 réservations

**Pour mémoire :** Saison 2017/2018 : – 18 familles avaient effectué une réservation avec BELAMBRA-Clubs  
– 18 familles avec V.V.F. Villages